



**SUIVI DES FLUX ET PRÉSENCE
DE MIGRANTS AU MALI**

Janvier - décembre 2022



AVIS AUX LECTEURS

Pour toute information extraite de ce document qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations, suivi des flux et présence de migrants au Mali, janvier – décembre 2022".

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants. Les cartes présentées dans ce rapport ne sont fournies qu'à titre illustratif.

Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et noms géographiques peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Les opinions exprimées dans le présent document ne peuvent en aucun cas être interprétées comme reflétant l'opinion officielle des donateurs.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
Quartier Badalabougou, Bamako, Mali
Rue Gamal A Nasser, Porte 756
B.P.288
Tél. : +223 20 22 76 97/+223 20 22 76 98
Courriel : iombamako@iom.int
Site Web : mali.iom.int

© 2023 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	8
CHAPITRE I :	14
CONTEXTE MIGRATOIRE AU MALI.....	14
1.1. Le Mali, un pays au multiple statut migratoire	15
1.2. L'intensification des migrations internationales de retour	17
1.3. La migration interne sous l'angle de la crise sociopolitique depuis 2012	19
1.4. La gouvernance migratoire au Mali : quelques acquis et défis	20
CHAPITRE II : TENDANCES DES FLUX ET PROFIL DES MIGRANTS OBSERVÉS DANS LES FMP AU MALI	22
2.1. Tendances des flux migratoires internationaux aux points suivis.....	23
2.2. Profil sociodémographique et économique des migrants.....	28
2.3. Facteurs et itinéraires des flux migratoires.....	34
2.4. Les pays de destination visés et les raisons de séjour	38
CHAPITRE III : LA PRESENCE DES MIGRANTS AU MALI.....	41
3.1. Le Mali, un pays d'installation au-delà de départs de ses ressortissants	43
3.2. Le profil sociodémographique des migrants présents au Mali.....	45
3.3. L'insertion socioéconomique des migrants internationaux au Mali	47
3.4. Les transferts financiers des migrants vers les familles d'origine	49
CHAPITRE IV : FORMES DE VULNERABILITÉS, ABUS ET EXPLOITATION DES MIGRANTS DANS LEURS PARCOURS MIGRATOIRES.....	51
4.1. Des acteurs facilitateurs de la migration	52
4.2. Les formes de vulnérabilités, d'abus et d'exploitation des migrants en mouvement...	53
4.3. Les formes d'abus et d'exploitation des migrants économiques en activité dans les zones d'orpaillage	55
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	59
BIBLIOGRAPHIE.....	62

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Graphique 1 : Evolution des flux de migrants observés aux FMP de 2020 à 2022.....	25
Graphique 2 : Variation des flux des principales nationalités observées sur l'axe Mali – Burkina Faso.....	26
Graphique 3 : Variation des tendances sur les principales nationalités observées sur les routes frontières avec l'Algérie et le Niger	27
Graphique 4 : Variation des tendances sur les principales nationalités observés sur les routes frontières avec la Mauritanie	27
Graphique 5: Situation matrimoniale des migrants enquêtés dans les FMP par sexe en 2022 ..	31
Graphique 6 : Tranche d'âge des migrants enquêtés selon le sexe en 2022	32
Graphique 7 : Niveau d'éducation des migrants enquêtés dans les FMP par sexe en 2022	33
Graphique 8 : Motifs de migration (choix multiples)	35
Graphique 9 : Répartition (%) par nationalité et par sexe des migrants présents dans les communes au Mali	45
Graphique 10 : Qualification de la relation des migrants avec la communauté malienne	47
Graphique 11 : Evènements auxquels les migrants participent au sein de la communauté (choix multiples).....	47
Graphique 12 : Répartition des principales branches d'activités selon la nationalité.....	48
Graphique 13 : Situation de possession de document d'identité.....	53
Graphique 14 : Proportion de migrants selon les raisons de non-possession de documents d'identité	54
Graphique 15 : Répartition (%) des migrants par nationalité selon la possession d'un contrat de travail	56

Carte 1: Localisation des points de suivi des flux au Mali.....	23
Carte 2 : Principales nationalités transitant par les FMP en 2022	29
Carte 3 : Principales routes migratoires traversant le Mali.....	38
Carte 4: Destinations finales souhaitées des migrants enquêtés dans les FMP en 2022.....	39

Tableau 1 : Situation des flux de migrants par FMP en 2022	24
Tableau 2 : Taille de l'échantillon prévu et enquêté par commune	42
Tableau 3 : Ménages et migrants dénombrés par région, cercle et commune	43
Tableau 4 : Types de vulnérabilités observées de 2020 à 2022 dans le flux aux FMP	53

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
BSI	Budget Spécial d'Investissement
BTP	Bâtiment et Travaux Public
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FCFA	Francs de la Communauté Financière d'Afrique
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DTM	Displacement Tracking Matrix (en français, Matrice de Suivi des Déplacements)
FMP	Flow Monitoring Point (en français, Point de suivi des flux)
FMR	Flow Monitoring Registry (Register de suivi des flux)
FMS	Flow Monitoring Survey (Enquête de suivi des flux)
HCME	Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
INSTAT	Institut National de la Statistique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Personnes Déplacées Internes
PIB	Produit Intérieur Brut
PONAM	Politique Nationale de Migration
RVA	Retour Volontaire Assisté
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

RÉSUMÉ



513 288 FLUX D'INDIVIDUS ONT ÉTÉ OBSERVÉS (HAUSSE DE 59% PAR RAPPORT L'ANNEE 2021).



LES HOMMES ONT REPRÉSENTÉ LA PROPORTION LA PLUS IMPORTANTE (**90%**) **DANS LES FLUX ENREGISTRÉS.**



LES MIGRANTS ENREGISTRÉS SONT PRINCIPALEMENT DE NATIONALITÉS **BURKINABÉ (66%), MALIENNE (12%), GUINÉENNE (5%) ET NIGÉRIANE (5%).**



12 110 MIGRANTS ONT ÉTÉ INTERROGÉS DURANT L'ANNEE 2022, AU NIVEAU DES 6 POINTS DE SUIVI DES FLUX (FMP) AU MALI.



77% DES MIGRANTS ENQUÊTÉS SONT AGÉS ENTRE 20 ET 30 ANS.



72% DES INDIVIDUS INTERROGÉS ONT AU MOINS ATTEINT UN NIVEAU D'ÉDUCATION PRIMAIRE OU EFFECTUÉ UNE FORMATION PROFESSIONNELLE.



61% DES PERSONNES ENQUÊTÉES ONT DÉCLARÉ ÊTRE SANS EMPLOI ET SONT A LA RECHERCHE D'EMPLOI.



LA GRANDE MAJORITÉ DES MIGRANTS ENQUÊTÉS (**87%**) SE DÉPLACE AU MOINS POUR DES RAISONS ÉCONOMIQUES.



PARMI LES **6 749** MIGRANTS ENQUÊTÉS, **37%** ONT REMARQUÉ DES CHANGEMENTS IMPORTANTS LIÉS A L'ENVIRONNEMENT.



4% DES MIGRANTS ENQUÊTÉS AUX FMP ONT AFFIRMÉ AVOIR TRAVAILLÉ SANS RECEVOIR DE RÉMUNÉRATION.

3% ONT AFFIRMÉ AVOIR ÉTÉ CONTRAINTS DE TRAVAILLER CONTRE LEUR GRÉ DURANT LEUR VOYAGE.



33 697 MIGRANTS ÉTRANGERS ONT ÉTÉ DÉNOMBRÉS DANS LES TREIZE COMMUNES D'**ENQUÊTE DE LA PRÉSENCE DES MIGRANTS ÉCONOMIQUES AU MALI**.

5 032 MIGRANTS ONT ÉTÉ INTERROGÉS AU COURS DES DEUX PHASES DE L'ANNEE 2022.



70% DES MIGRANTS ENQUÊTÉS DANS LES ZONES D'ATTRACTION ÉCONOMIQUE AU MALI QUALIFIENT DE BONNES LEURS RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ D'ACCUEIL.



LES PRINCIPALES BRANCHES D'ACTIVITÉS SONT **L'EXPLOITATION MINIÈRE (78%), LE COMMERCE (11%) ET LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES SEXUELLES (7%)**.



LE REVENU MOYEN DES MIGRANTS ENQUÊTÉS SE SITUE ENTRE **109 000 ET 130 000 FCFA**.

65% DES MIGRANTS ENQUÊTÉS EFFECTUAIENT DES TRANSFERTS DE FONDS VERS LEUR PAYS D'ORIGINE.



11% DES MIGRANTS AFFIRMENT AVOIR SUBI DES VIOLENCES SEXUELLES, PHYSIQUES OU PSYCHIQUES.



INTRODUCTION GENERALE

Situé à la charnière entre l'Afrique occidentale et le Maghreb, le Mali est un pays connu pour la forte mobilité interne et internationale de ses ressortissants. Il est d'abord un pays de départ dont les ressortissants sont présents un peu partout dans le monde. Ensuite, il constitue un pays de transit pour les ressortissants d'autres pays qui se dirigent vers le Maghreb avec, en partie, le but d'atteindre l'Europe. Il est aussi, un lieu d'accueil pour les migrants attirés par les relatives opportunités économico-professionnelles des villes maliennes. En outre, et inversement, le Mali connaît des retours massifs, depuis les pays situés sur le pourtour méditerranéen, prenant de plus en plus d'ampleur au cours des deux dernières décennies.

La question des migrations bénéficie au Mali d'un intérêt politique qui remonte aux années 1990 marquant le début de la démocratisation du pays. L'une des premières initiatives phares engrangées dans le domaine de la gouvernance migratoire au Mali est la mise sur pied d'une association dénommée le Haut conseil des Maliens de l'extérieur (HCME) qui regroupe la diaspora malienne. Dans les années 2000, un ministère chargé des questions migratoires et de l'intégration africaine a été également créé. Plus récemment, il faut noter l'élaboration de la Politique nationale de la migration (PONAM) en septembre 2014, la construction d'une cité d'accueil pour les Maliens de l'extérieur en 2018 et la mise en place d'un budget spécial d'investissement (BSI) chargé de financer des projets économiques pour les migrants de retour et les jeunes Maliens tentés par la migration irrégulière.

Nonobstant ces efforts de gouvernance migratoire, les flux migratoires restent importants et constituent de ce fait, un réel défi. Les migrations internes au Mali s'intensifient à cause notamment de la crise sociopolitique depuis 2012 qui provoque un nombre important de déplacés. Les départs des Maliens et le transit des migrants étrangers au Mali sont également d'actualité à cause en partie de la déclinaison progressive des destinations ouest-africaines faisant des pays maghrébins de nouveaux débouchés pour les migrants de l'Afrique de l'Ouest. L'installation des migrants sur les sites d'orpaillage dans certaines régions du Mali comme Kayes, Koulikoro, Sikasso et Gao est en outre, un phénomène de plus en plus visible. Ainsi, le territoire malien se trouve au cœur des flux migratoires internes et internationaux de départ, de transit, d'installation et de retour.

Dans ce contexte de bouillonnement migratoire marqué par des vulnérabilités auxquelles sont exposés les migrants tout au long des routes migratoires et pendant leur installation au Mali, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mis en place depuis 2016, en collaboration avec les autorités nationales et locales, plusieurs points d'enregistrement des flux migratoires (FMP). Installés dans des endroits stratégiques de passage des migrants, les FMP fournissent des informations sur les flux de

migrants, leurs profils sociodémographiques et économiques, leurs provenances, leurs destinations et les diverses formes de vulnérabilités auxquelles ils font face tout au long de leurs parcours migratoires.

L'objectif principal de ce rapport est d'analyser les caractéristiques des flux migratoires au Mali au cours de l'année 2022. Spécifiquement, il s'agit de dégager les profils des migrants, d'analyser les raisons à la base de leur départ, leur transit et leur retour, d'identifier leurs pays de provenance, de décrire les routes migratoires qu'ils empruntent, de présenter leurs destinations et d'expliquer les raisons qui président les choix de celles-ci. Enfin, il s'agit d'examiner les formes de vulnérabilité, d'abus et d'exploitation dont les migrants sont victimes pendant leur voyage migratoire et au moment de leur séjour migratoire au Mali.

La méthodologie de recherche utilisée mobilise des données quantitatives collectées au cours de l'année 2022 à différents endroits sur le territoire malien et avec des outils de collecte différents. Il s'agit, dans un premier temps, des données résultant des enregistrements des flux au niveau des points de suivi (*Flow Monitoring Points* (FMP), en anglais) de Kayes, Sikasso, Ségou, Tombouctou, Gao et Ménaka, et des enquêtes détaillées effectuées auprès de migrants au niveau des mêmes points¹. Dans un second temps, notre méthodologie exploite des données issues de deux opérations d'enquêtes sur les migrants présents au Mali, notamment au niveau des zones à forte attraction économique. Les opérations de collecte pour ces dernières données ont été assurées par l'Institut National de la Statistique du Mali.

Le traitement des données de l'enregistrement et des enquêtes FMP est intégralement assuré par l'OIM à travers l'unité DTM (*Displacement Tracking Matrix* (DTM), en anglais). Le dispositif mis en place permet d'assurer la remontée journalière des données collectées par les enquêteurs, la correction des erreurs et des incohérences et la validation. Quant aux données des opérations sur la présence des migrants, elles ont été traitées par l'Institut National de la Statistique avec l'appui de l'OIM à travers l'unité DTM. L'analyse des données a été intégralement assurée par l'OIM à travers la DTM. Elle a combiné les méthodes descriptives univariées, bivariées et multivariées.

En ce qui concerne les limites du présent rapport, il convient de prendre en compte en premier lieu, le fait que les données sont issues d'un échantillon tiré dans un ensemble de migrants observés. Malgré les efforts déployés et l'existence de dispositif FMP d'enregistrement des migrants, tous les migrants ne sont pas enregistrés, ce qui ne permet pas de parvenir à des résultats généralisables sur l'ensemble des migrants. En deuxième lieu, il n'existe pas une base de sondage, ce qui ne permet pas de faire un tirage aléatoire basé sur une probabilité d'inclusion des individus dans l'échantillon. Ainsi, l'échantillon d'enquête peut ne pas être représentatif et les résultats ne sont pas, de ce fait, extrapolables.

En troisième lieu, les conditions dans lesquelles les entretiens sont conduits, entraînent des répercussions sur leur bon déroulement. En l'occurrence, les migrants étant en cours de voyage, ont très peu de

¹ Au cours de l'année 2022, les données des enregistrements des flux ont fait l'objet de douze publications sous forme de rapport mensuel et les enquêtes détaillées auprès de migrants ont permis de produire quatre rapports trimestriels. Ces rapports ont été publiés sur le site internet de la DTM au Mali et peuvent être accédés à travers le lien suivant : <https://dtm.iom.int/fr/mali>.

disponibilité pour répondre à toutes les questions. Aussi, ils se méfient des enquêteurs qui sont des personnes qu'ils ne connaissent pas. Ces méfiances augmentent les cas de refus et rendent difficiles la mise en œuvre des entretiens et la collecte d'informations sur le terrain. En quatrième lieu, les migrants ajustent leurs itinéraires en fonction des opportunités et des obstacles qu'ils rencontrent durant leur voyage, si bien que leurs lieux de destination et de transit envisagés sont susceptibles de changer en cours de route. Cela rend l'évaluation systématique de leur mobilité à travers l'Afrique de l'Ouest et du Nord plus complexe.

Les variations des données dépendent des mouvements migratoires, de la méthodologie de suivi des flux et du nombre de personnes déployées dans chaque FMP et de leur capacité à capturer tous les mouvements. Autrement dit, s'il y a un problème méthodologique ou une faiblesse au niveau du nombre d'agents de collecte ou de leur capacité à cerner l'ensemble des flux, cela entraînera des répercussions négatives sur les données collectées. En guise d'exemple, certains points arrivent à atteindre ou à se rapprocher de leur quota, tandis que d'autres n'arrivent presque pas à faire des enquêtes individuelles puisque le contexte dans lequel ils évoluent ne s'y prête pas.

En dernier lieu, concernant les enquêtes sur la présence des migrants au Mali, l'échantillon des migrants enquêtés a été tiré parmi la population des migrants économiques préalablement dénombrés dans les communes où les enquêtes étaient menées. Malgré leur pertinence, les résultats de différentes opérations d'enquêtes ne peuvent être généralisés que sur les trois régions du sud du Mali, couvertes par les enquêtes de terrain. Aussi, il faut souligner que l'utilisation des informateurs clés pourrait impacter les résultats des enquêtes, car ceux-ci pourraient dans certains cas, en fonction de leur connaissance du terrain, exclure certaines communes qui abritent d'importants nombres de migrants au profit d'autres qui en possèdent moins. Partant de ces constats, il serait judicieux de ne pas généraliser les résultats obtenus à partir des données FMP et de la présence des migrants. Néanmoins, ceux-ci apportent des informations utiles en matière de compréhension des flux migratoires au Mali et ont ainsi permis d'élaborer un rapport qui se structure en quatre chapitres.

Le premier chapitre analyse le contexte global de la migration au Mali à travers une exploitation de la littérature scientifique et grise existante ; en se basant sur les données FMR (*Flow Monitoring Registry* (FMR), en anglais) et FMS (*Flow Monitoring Survey* (FMS), en anglais), le deuxième chapitre porte sur les tendances des flux et les profils des migrants observés dans les FMP au Mali ; le troisième chapitre se base sur les données des enquêtes de la présence des migrants et permet, entre autres, de comprendre les profils de ces migrants, les raisons de leur migration au Mali, leurs conditions de travail, leurs rapports avec les communautés hôtes ; Enfin, le dernier chapitre aborde les formes de vulnérabilités des migrants pendant leurs voyages migratoires.

CHAPITRE I : CONTEXTE MIGRATOIRE AU MALI



La migration au Mali est une caractéristique historique inscrite dans les habitudes de la population. De nos jours, le Mali se caractérise, à l'instar de la plupart des pays de tradition migratoire, par une imbrication de ses statuts faisant de lui, un pays à la fois de départ, de transit et d'installation des migrants. L'objectif de ce chapitre est de partager les faits marquants de la migration au Mali au cours de ces dernières années en termes d'émigration, de transit, d'immigration, de retour, de migrations internes et de gouvernance des questions migratoires.

1.1. Le Mali, un pays au multiple statut migratoire

Par sa situation géographique, ses caractéristiques économiques, sociales et culturelles, le Mali figure parmi les pays de tradition migratoire. Les formes de mobilité sont à la base de la fondation de différents villages qui ont constitué le Mali contemporain. De façon scientifiquement référencé, les travaux de recherche situent les premières formes de mobilité des Maliens au temps des empires médiévaux. Il s'agissait notamment des circulations transsahariennes dans lesquelles les Maliens de l'époque avaient joué un rôle de premier plan et lesquelles avaient contribué au rayonnement des organisations politiques, économiques et culturelles que furent les empires du Ghana, du Mali et du Songhay (Grégoire & Schmitz, 2000 ; Meillassoux, 1975).

L'irruption coloniale en Afrique à partir des années 1800 a périclité les mobilités transsahariennes et l'installation de l'administration coloniale française en Afrique de l'Ouest s'est traduite dans le domaine migratoire par un encadrement des déplacements humains pour l'intérêt économique de la métropole. Cette politique coloniale de gestion de la main d'œuvre, mise en œuvre à partir de 1928 en Afrique occidentale a transformé les pays sahéliens comme le Mali en pourvoyeurs des forces de travail pour les pays côtiers de la Sénégambie et de la Côte d'Ivoire (Gary-Toukara, 2005 ; Gary-Toukara, 2009).

Les ports ouest-africains du Sénégal et de la Côte d'Ivoire ont facilité la dispersion spatiale et l'internationalisation de la migration malienne au-delà de l'Afrique de l'Ouest (Timera, 1996), Gary-Toukara, 2005). Les sécheresses des années 1970 et 1980 ont à leur tour généralisé et intensifié les migrations des Maliens, puis à cause de l'impossibilité de cultiver les terres agricoles et la décimation des troupeaux, les populations se sont déplacées en masse dans plusieurs directions à la quête de quoi survivre (Ouallet, 2008 ; Dougnon, 2008 ; Gonin, 2010).

De nos jours, cette dispersion spatiale des Maliens se renforce davantage au regard de la situation économique du pays, des logiques culturelles et, surtout depuis 2012, de la crise sociopolitique et des formes d'insécurité qui la caractérisent, lesquelles ont provoqué des réfugiés et des déplacés internes. La diaspora malienne est évaluée à plus de 4 millions² de personnes malgré les insuffisances et les difficultés de mise à jour des statistiques migratoires. Elle serait dominée par les ressortissants des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Gao qui sont de ce fait considérées comme les quatre principales régions de départ des migrants au Mali. Selon une étude récente, avec un taux d'émigration estimé à presque 5 pour cent

² Sources : DGME, HCME, 2014.

de sa population, la région de Kayes est la première région d'où proviennent les Maliens qui partent vivre à l'étranger (Feldman, Lima et Mesplé-Somps, 2020).

La Côte d'Ivoire, avec 1 950 000 Maliens, est le premier pays d'accueil de la migration internationale du Mali. Elle est suivie par le Ghana et le Niger qui accueillent également chacun plus d'un million de Maliens. En Europe, la France et l'Espagne avec respectivement 120 000 et 8 500 migrants sont les principales destinations. Dans le monde arabe, l'Arabie Saoudite, l'Algérie et la Libye avec respectivement 25 658, 11 280 et 11 000 migrants maliens sont les principaux pays d'accueil³.

Cette diaspora est d'une contribution incommensurable pour le développement du pays à travers les ressources humaines, sociales et financières. Les transferts de fonds constituent la contribution la plus importante des Maliens établis à l'extérieur et s'élèvent en 2017 à 538 milliards de Francs CFA selon un rapport (OCDE, 2017). Selon Gubert, Lassourd et Mesple-Somps (2010), les envois financiers représentent 18 pour cent de la consommation des ménages bénéficiaires au Mali et participent à la réduction de la pauvreté de 5 à 11 pour cent. Ces auteurs ajoutent qu'au regard de son statut de fort départ migratoire, la région de Kayes est la première bénéficiaire de transferts financiers des migrants au Mali. Elle est suivie par la région de Mopti et le district de Bamako. Les mandats des migrants se destinent plus au milieu rural qu'au milieu urbain en raison du caractère prédominant de la migration rurale des Maliens vers des pays étrangers.

Les migrants internationaux maliens individuellement ou à travers leurs associations, pallient les limites de l'Etat au niveau local par des actions allant dans le développement social. Il s'agit entre autres de l'amélioration de la couverture sanitaire et scolaire par la construction d'écoles, de dispensaires ou de maternités, l'installation de pharmacies communautaires, de l'accès à l'eau potable à travers la réalisation des forages et de puits destinés à l'alimentation humaine, la création des magasins coopératifs... (Daum, 1998, 2007a, 2007b). En plus de leur participation à la mise en œuvre de la politique de la décentralisation (Lima, 2010, 2015), les migrants maliens sont également des acteurs incontournables dans la coopération décentralisée entre des communes françaises et maliennes (Coulibaly, 2015 ; Soukouna, 2016).

Par ailleurs, depuis la décennie 1990, la migration internationale malienne connaît des reconfigurations centrées sur des changements de destination et sur le retour des migrants vers le pays d'origine. Dans ces recompositions des migrations en Afrique de l'Ouest, le Mali est devenu davantage stratégique. En effet, par le déclin de principales destinations ouest-africaines et le contexte socioéconomique dans certains pays de départ, les statuts de transit et d'immigration se sont renforcés au Mali. Le pays est de nos jours, un pays au multiple statut migratoire, car en plus du départ migratoire de ses propres ressortissants, il reçoit les ressortissants des pays voisins qui utilisent d'une part, son territoire pour atteindre le Maghreb voire l'Europe, et d'autre part, y immigrent dans le but de concrétiser leurs projets migratoires.

³ Ibid.

La présence migratoire des Ouest-africains au Mali s'inscrit dans des migrations transfrontalières d'appoint entre ce pays et les pays voisins comme le Burkina Faso, la Guinée Conakry, le Niger etc. Elle s'explique par les relatives opportunités économique-professionnelles du Mali, notamment l'orpaillage dans les régions de Kayes, de Koulikoro ou de Sikasso au sud du Mali et de Gao au Nord-Est du pays (OIM, décembre 2021 ; Yaddé et al., 2019). Aussi, l'inscription du Mali dans les idéaux de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et dans ceux de l'Union Economique Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) facilite mutuellement les migrations entre le Mali et les pays membres de ces organisations régionales et sous-régionales. En outre, le Mali reçoit des migrants internationaux de pays non-africains, notamment asiatiques dont les ressortissants évoluent sur le continent dans les domaines des ressources pétrolières ou gazières et des infrastructures.

Cette migration internationale de l'Asie vers l'Afrique, participe aux dynamiques migratoires sud-sud, c'est-à-dire qui se déroulent entre les pays « en voie de développement », lesquelles ont pris de l'importance depuis le 20^{ème} siècle (Wihtol de Wenden, 2010b, 2020). Dans le cas du Mali particulièrement, les migrants chinois, bien que leur nombre ne soit pas comparable à celui des migrants ouest-africains, sont considérablement visibles dans le pays. Ils entretiennent suivant leur position des relations faites de concurrence ou de coopération avec les entrepreneurs nationaux, d'alliance ou de conflictualité avec différentes fractions des élites africaines (Bourdarias, 2009, 2010). Parallèlement à l'arrivée des migrants d'autres pays au Mali et inversement aux départs des migrants maliens, le Mali connaît des migrations de retour de plus en plus massives en provenance de plusieurs pays.

1.2. L'intensification des migrations internationales de retour

Depuis les années 1990, la migration internationale malienne connaît un ensemble de reconfigurations dont entre autres, la pérennisation de la durée de séjour en Europe à cause de la fermeture des frontières, le changement de destination, la découverte de nouveaux débouchés en matière d'installation et le retour au pays d'origine. De 2002 à 2014, environ 91 000 migrants maliens ont été reconduits au pays d'origine. Pour l'ensemble des retours, les principales provenances entre les années 2002 et 2014 étaient la Côte d'Ivoire, la Libye, la Tunisie, l'Espagne et l'Algérie. Ils représentent 82 136 migrants de retour durant la période, soit 89 pour cent⁴.

Outre le caractère « irrégulier » de la migration internationale des Maliens qui ne facilite pas l'installation dans les pays avec lesquels le Mali ne dispose pas d'accords de coopération, ces retours s'expliquent essentiellement, par les crises ivoiriennes en 2002 et 2011 et celle de la Libye depuis 2011. Ces contextes sociopolitiques dans les deux pays ont provoqué des retours massifs dans les pays ouest-africains, dont le Mali, à travers des opérations de rapatriements (Ndiaye, & Robin, 2010 ; Flahaux & al., 2011 ; Sylla, 2019, 2020). Depuis 2017, l'on assiste au Mali à une intensification des migrations de retour des Maliens en provenance essentiellement des pays maghrébins.

De 2017 à 2022, plus de 24 626 Maliens ont été assistés en provenance principalement de l'Algérie, de la Libye, du Tchad, du Maroc et dans une moindre mesure, de l'Angola, de la Mauritanie, de la Tunisie et du

⁴ Source : DGME & MMEEIA, 2014

Burkina Faso. Ces retours se dirigent principalement vers la région de Kayes, le district de Bamako, la région de Koulikoro et dans des cas moins considérables, vers les régions de Tombouctou, de Gao, de Ségou et de Mopti⁵. Ces retours ne sont qu'une partie des formes de retour qui proviennent des destinations internationales. Des retours par lesquels les migrants rentrent par eux-mêmes en finançant leur voyage de retour et d'autres par lesquels ils sont expulsés par les pays d'accueil, cohabitent au Mali avec les retours volontaires assistés (RVA) qui sont des rapatriements humanitaires organisés par les autorités nationales et leurs partenaires, en l'occurrence l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Les données des autorités nationales, notamment la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME) montrent que la Centrafrique et l'Arabie Saoudite, avec respectivement 2245 et 1379 migrants de retour de 2013 à 2018 figurent également parmi les principales provenances.

Quelles que soient leurs provenances et leurs formes, les migrations de retour au Mali s'expliquent principalement par le caractère « irrégulier » de la migration internationale malienne confrontée de nos jours au durcissement des politiques migratoires dans certains pays d'accueil et à l'externalisation des frontières européennes au Maghreb. L'insécurité qui continue encore en Libye et la survenue de la COVID-19, lesquelles renforcent la précarité des migrants dans les pays de séjour par les difficultés de circuler et d'exercer une activité, sont aussi à la base de ces migrations de retour des Maliens à l'instar de celles d'autres pays en Afrique de l'Ouest.

Les migrants impliqués par ces retours se caractérisent par une impécuniosité financière et matérielle, et en outre ces migrations de retour témoignent d'un changement dans les provenances de reflux migratoires des Maliens. En effet, si jusqu'en 2014, la Côte d'Ivoire était le principal pays de provenance, aujourd'hui, elle est supplantée par les pays du Maghreb particulièrement l'Algérie et la Libye qui, avec l'Arabie Saoudite dont les expulsions qui y proviennent ne sont pas réellement enregistrées, figurent parmi les principales provenances. Ce changement de provenances des retours est la conséquence de reconfigurations du système migratoire ouest-africain, évoquées plus haut, lesquelles ont réorienté progressivement depuis la décennie 1990, la migration subsaharienne vers les pays du Maghreb avec en partie un viseur sur l'Europe (Bensaâd, 2002 ; Bredeloup & Pliez, 2005).

Les migrations de retour en provenance principalement du Maghreb s'opèrent dans un contexte national de crise multidimensionnelle depuis 2012, ce qui pose en plus de conditions de retour difficile des migrants, l'épineuse question de la réinsertion. Cette dernière bénéficie d'un intérêt politique depuis l'adoption de la Politique nationale de migration (PONAM) qui l'inscrit comme l'un de ses axes stratégiques. Elle constitue également, un domaine d'intervention plurielle, car outre les autorités nationales, les agences de coopération bilatérales et multilatérales, particulièrement y sont de plus en plus visibles en termes d'assistance et d'aide à la réintégration des migrants de retour.

Cependant, la réintégration reste une étape difficile dans la vie des migrants à cause de facteurs cumulés. Il s'agit entre autres, des conditions de retour difficiles se traduisant par le manque de moyens financier et matériel, de l'insuffisance des financements dédiés aux projets, de l'inadéquation entre les aides à la réintégration et les besoins réels des migrants, entre autres. A ceux-ci s'ajoutent l'influence défavorable

⁵ Données de l'Organisation Internationale pour les Migrations, mission de Bamako, de 2017 à 2022.

de l'environnement socioéconomique, notamment des membres des familles sur la mise en œuvre des projets et le contexte sociopolitique qui, dans certains cas empêche tout suivi de projets financés par les acteurs institutionnels évoqués ci-dessus à cause de l'insécurité. Cette dernière, liée à la crise malienne depuis 2012 et au phénomène de terrorisme dans le Sahel a engendré au Mali des conséquences migratoires importantes, autant dans la migration internationale que dans la migration interne.

1.3. La migration interne sous l'angle de la crise sociopolitique depuis 2012

La migration interne renvoie aux différents déplacements spatiaux entre les villes ou régions d'un même pays. Ce type migratoire entretient des liens étroits avec la migration internationale, car dans beaucoup de cas, les migrants passent d'abord par plusieurs expériences de migration interne avant d'entamer des projets migratoires internationaux (Coulibaly, 2015 ; Fofana, 2021). La migration interne au Mali peut être assimilée à une orientation de la direction des déplacements humains principalement du milieu rural vers les grandes villes urbaines, notamment la capitale Bamako, qui attire les migrants en raison de ses conditions de vie relativement meilleures. Également, les migrants internes sont attirés par les zones d'opportunités économiques, particulièrement les sites miniers de Kayes, de Koulikoro, de Sikasso et récemment de Gao.

Le déclenchement de la crise sociopolitique de 2012 au nord et au centre du pays s'est traduit dans le domaine migratoire par des déplacements forcés des populations. En sus de déplacements externes vers les pays voisins, des déplacements internes vers le district de Bamako et certaines régions comme Gao, Ségou, Mopti, Kayes, entre autres, sont également provoqués. De 2018 à 2022, le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) a augmenté de façon exponentielle. En décembre 2019, elles étaient évaluées à environ 209 751 individus (DNDS, OIM et UNHCR, Avril-Mai, 2020), en avril 2022, elles ont atteint 370 548 personnes et en décembre de la même année, elles sont comptabilisées à 412 387 individus (DNDS et OIM, Avril, 2022 ; OIM, Décembre 2022).

Ces déplacements massifs internes s'expliquent par l'insécurité, notamment les attaques et les massacres des groupes armés terroristes contre certaines localités du nord et du centre du Mali. Les déplacements forcés contrastent avec le paradigme volontariste longtemps soutenu concernant la migration interne. Autrement dit, cette dernière a changé de nature, car les déplacements ordinaires sont supplantés par les déplacements massifs, forcés et multidirectionnels.

La réintégration des personnes déplacées dans leurs localités d'accueil et leur retour dans leurs localités d'origine s'avèrent difficiles au regard de la nature urgente de leur déplacement, des difficultés de s'adapter à de nouveaux environnements sans réels moyens de subsistance et de l'insécurité qui amenuise toute possibilité de retour. Selon une étude de cas dans seize localités des régions de Mopti et de Ségou, les principales difficultés auxquelles les PDI sont confrontées dans certaines localités d'accueil sont entre autres, le manque d'accès au capital ou aux intrants (31%), les problèmes liés à l'électricité (15%), l'accès à l'emploi ou le chômage (13%) et l'accès à l'eau (10%) (OIM et DNDS, Avril 2021).

Face à ces difficultés, les PDI bénéficient en collaboration avec les autorités nationales, de l'assistance en besoins alimentaires et non-alimentaires des organisations du système des Nations Unies comme le HCR, le PAM, l'OIM, etc. Il convient de mentionner ici qu'en matière de gestion des déplacés internes, le Mali a adopté la convention de Kampala relative aux déplacés du 23 octobre 2009, mais ne dispose pas de texte juridique au niveau national en matière de protection des déplacés. Ainsi, la gestion des déplacés constitue une facette de la gouvernance globale des dynamiques migratoires au Mali, pour laquelle beaucoup d'efforts sont fournis ces dernières années, malgré les multiples défis qui se posent encore.

1.4. La gouvernance migratoire au Mali : quelques acquis et défis

La gouvernance migratoire au Mali repose sur des instruments juridiques internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux. Au niveau international, il s'agit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et plus récemment du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Au niveau continental et sous-régional, l'on peut retenir la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le protocole de la CEDEAO du 29 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

Au niveau national, en plus de la constitution du 25 février 1992, l'on peut noter la politique nationale de migration (PONAM) qui, en ses différents axes, vise une gouvernance adéquate des migrations. Il s'agit entre autres, de protéger et de sécuriser les migrants (Axe 1) ; d'organiser et de faciliter la migration légale (Axe 2) ; de favoriser une meilleure réinsertion des migrants de retour (Axe 3) ; de valoriser les capacités des diasporas au développement national (Axe 4) ; de renforcer les capacités des organisations de migrants et de la société civile (Axe 5).

A la lumière de ce cadre juridique non-exhaustif relatif à la gouvernance migratoire, il convient de souligner que la migration bénéficie d'un intérêt politique au Mali, lequel s'est manifesté par l'adoption de la PONAM dont le slogan est de « faire de la migration un atout du développement ». L'existence d'un ministère entier dédié aux questions migratoires et à l'intégration africaine et la construction, en 2018, d'une cité qui accueille les migrants de retour sont aussi des actions notoires au travers desquelles se manifeste l'intérêt politique des autorités maliennes concernant la migration.

En outre, la gouvernance migratoire s'inscrit depuis les années 2000 dans un cadre multilatéral avec l'Accord de Cotonou signé entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Le sommet de la Valette de novembre 2015 constitue la dernière et principale rencontre multilatérale entre les pays africains et européens. Il est tenu dans un contexte international marqué par la persistance de divers conflits et crises en Afrique et au Moyen-Orient, lesquels ont provoqué l'afflux des réfugiés syriens et renforcé les tentatives de la traversée depuis les côtes maghrébines. Pour le Mali, cette rencontre de la Valette constitue une relance de certaines questions migratoires, notamment la réadmission, sur laquelle, le pays a déjà tranché par son refus aussi bien dans un cadre bilatéral avec la France que multilatéral avec l'UE.

Malgré son opposition à la réadmission, le Mali, s'est représenté par une forte délégation de trente-et-une personnes à la tête de laquelle l'ancien président, Ibrahim Boubacar Keita, des ministres et des experts qui avaient participé aux réunions préparatoires. Les travaux du sommet de la Valette ont permis de valider une déclaration politique prouvant l'engagement des partenaires européens et africains, à travailler ensemble sur les défis communs de la migration, et un plan d'actions opérationnel pour concrétiser cet engagement. C'est dans ce cadre que le fonds fiduciaire d'urgence (FFUE) en faveur de la stabilité et de la lutte contre les « causes profondes » de la « migration irrégulière » et du phénomène des personnes déplacées en Afrique, a été créé. Il vise à accompagner la mise en œuvre du plan d'actions conjoint adopté pour certains pays de la région du Sahel, du bassin du lac Tchad, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique du Nord. Pour chaque pays des montants sont alloués et il y a des fonds pour des projets à caractère régional qui rassemblent plusieurs pays.

Treize projets nationaux issus de ce plan d'actions et financés par le fond fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFU) ont été approuvés par l'UE en faveur du Mali pour un engagement financier de 357 millions d'euros⁶. Les premiers projets ont démarré en 2016 et le Mali participe également à la mise en œuvre d'autres projets régionaux financés par le FFUE. Ils visent à insérer les migrants, les sensibiliser, faciliter leur retour et leur réinsertion et enfin, à gérer les frontières.

Bien que de résultats notoires soient engrangés dans ce cadre, des phénomènes tels que la migration irrégulière des Maliens, mais également des étrangers qui transitent par le Mali, demeurent permanents. Par conséquent, la gouvernance migratoire est confrontée à plusieurs défis, à savoir : la problématique des données statistiques qui ne reflètent pas la réalité migratoire et ne facilitent pas ainsi, la mise en place des politiques et stratégies solides de gouvernance migratoire ; le manque de perspectives réelles pour la migration régulière dans un contexte international où la « migration irrégulière » attire plus l'attention des Etats ; la grande dépendance de la PONAM aux financements des bailleurs internationaux ; la faible implication de certains acteurs clés (secteur privé, collectivités territoriales, universitaires) dans la mise en œuvre de la PONAM ; la faible prise en compte par la PONAM des immigrés, des migrants en transit et des migrants internes dans la gouvernance migratoire, etc.

Il convient de retenir en définitive que le Mali est un pays de tradition migratoire dont les statuts se recomposent si bien qu'il est devenu un pays au multiple statut migratoire. Le contexte migratoire dans le pays se caractérise ces dernières années par un bouillonnement migratoire se traduisant en départs importants, en retours et déplacements internes massifs devenus préoccupants dans une situation de crise multidimensionnelle. Ceux-ci constituent pour les autorités nationales et leurs partenaires, un véritable défi qui se renforce en outre par le fait que le Mali est traversé par des flux migratoires transfrontaliers aux profils et logiques migratoires complexes avec des vulnérabilités considérables sur des routes et dans les villes d'accueil.

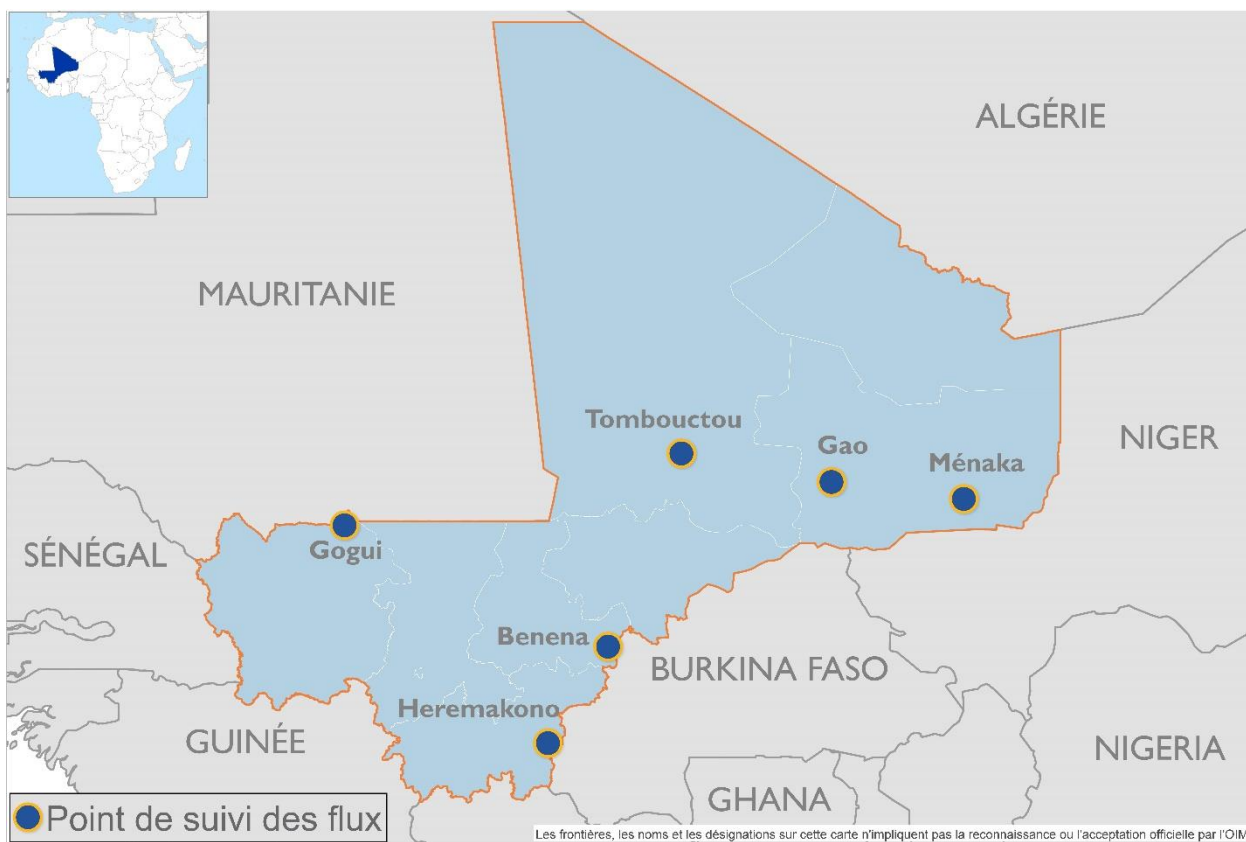
⁶ Entretien au ministère des Maliens de l'extérieur avec le chargé du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la Valette au Mali.

CHAPITRE II : TENDANCES DES FLUX ET PROFIL DES MIGRANTS OBSERVES DANS LES FMP AU MALI



Le Mali, situé en Afrique de l'Ouest est traversé par plusieurs types de flux migratoires. Dans ce chapitre l'accent sera mis sur les migrants internationaux en transit aux points de suivi des flux. Spécifiquement, les tendances des flux migratoires au cours de l'année 2022 seront présentées, ainsi que les caractéristiques sociodémographiques et économiques des migrants, les facteurs qui expliquent leurs migrations, les itinéraires géographiques qu'ils empruntent, les pays de destinations qu'ils envisagent et les raisons qui président ces choix.

Carte 1: Localisation des points de suivi des flux au Mali



2.1. Tendances des flux migratoires internationaux aux points suivis

En 2020, l'UNDESA a estimé les migrants internationaux à près de 281 millions, soit 3,6 pour cent de la population mondiale. L'Europe demeure la plus grande destination avec 87 millions soit 30,9 pour cent de la population migrante internationale. Quant à l'Afrique, elle a été la destination pour 25 millions de migrants internationaux (soit 9%)⁷. Ces chiffres témoignent de l'importance des migrations internationales au cours des dernières années.

⁷<https://www.un.org/press/fr/2021/dev3436.doc.htm#:~:text=Le%20nombre%20de%20migrants%20internationaux%20dans%20le%20monde%20atteint%20281%20millions>

Le Mali n'est pas en marge de ces mouvements migratoires. Au cours de l'année 2022, les flux de migrants transitant par les FMP sont estimés à environ 513 288 individus, soit 57 pour cent de flux entrants au Mali et 43 pour cent de flux sortants du pays. La moyenne mensuelle du total des flux s'élevait à près de 42 700 migrants enregistrés par mois au niveau des différents points de suivi actifs au Mali.

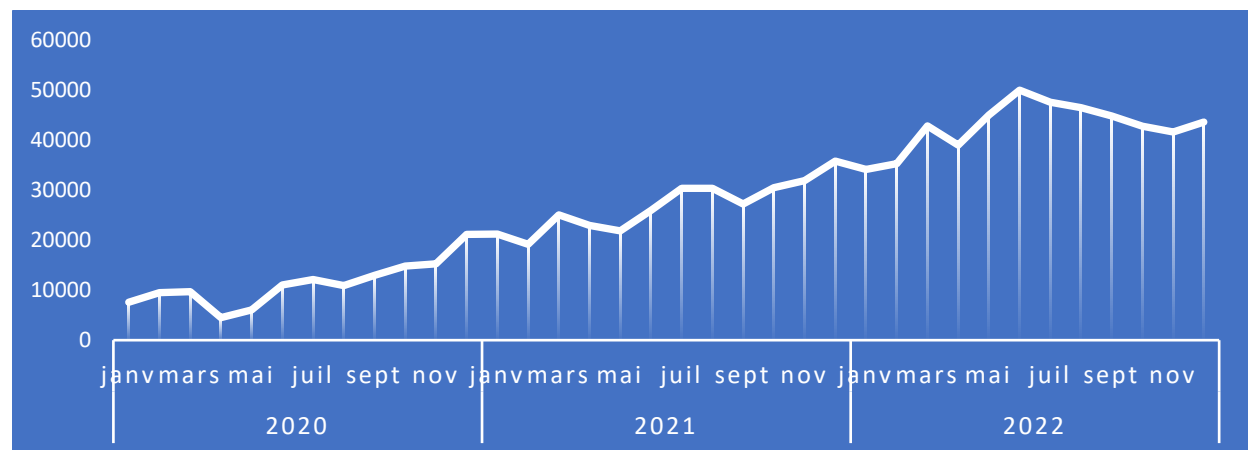
Tableau 1 : Situation des flux de migrants par FMP en 2022

Région	Points de suivi des flux	Flux en 2022	Moyenne mensuelle en 2022	Variation de la moyenne mensuelle par rapport à 2021
Sikasso	Heremakono	312 660	26 055	77%
Ségou	Benena	102 702	8 559	13%
Tombouctou	Tombouctou	42 263	3 522	751%
Kayes	Gogui	35 114	2 926	26%
Gao	Place Kidal	16 742	1 395	-6%
Ménaka	Ménaka	3 807	317	-14%
Total		513 288	42 774	59%

En comparaison avec les deux années précédentes, la moyenne mensuelle du total des flux a connu une augmentation remarquable de 59 pour cent par rapport à 2021 et de 277 pour cent par rapport à 2020. Cette augmentation a été principalement notée au niveau des FMP de Tombouctou, Gogui et ceux situés au Sud du pays faisant frontière avec le Burkina Faso (régions de Sikasso et de Ségou), dans lesquelles la moyenne mensuelle a plus que doublé au cours des deux premiers trimestres de l'année 2022, comparée à la même période de 2021. Ces nouvelles tendances montrent une reprise parfaite des mouvements frontaliers des migrants pendant la période post COVID-19, pour atteindre un niveau allant au-delà des tendances habituelles observées au cours des années précédentes. En 2022, les tendances ont montré deux pics : 42 800 migrants en mars et 50 000 migrants en juin.

Les flux sont composés de différentes catégories de migrations. Il y a notamment la migration saisonnière qui est la proportion la plus importante, dont les mouvements ciblent principalement les activités économiques de l'orpaillage traditionnel. Il y a ensuite une deuxième catégorie qui est la migration de longue durée, en général vers le Maghreb et l'Europe. Enfin, les cas de retours forcés et volontaires, et quelques mouvements pendulaires liés aux activités commerciales et familiales.

Graphique 1 : Evolution des flux de migrants observés aux FMP de 2020 à 2022



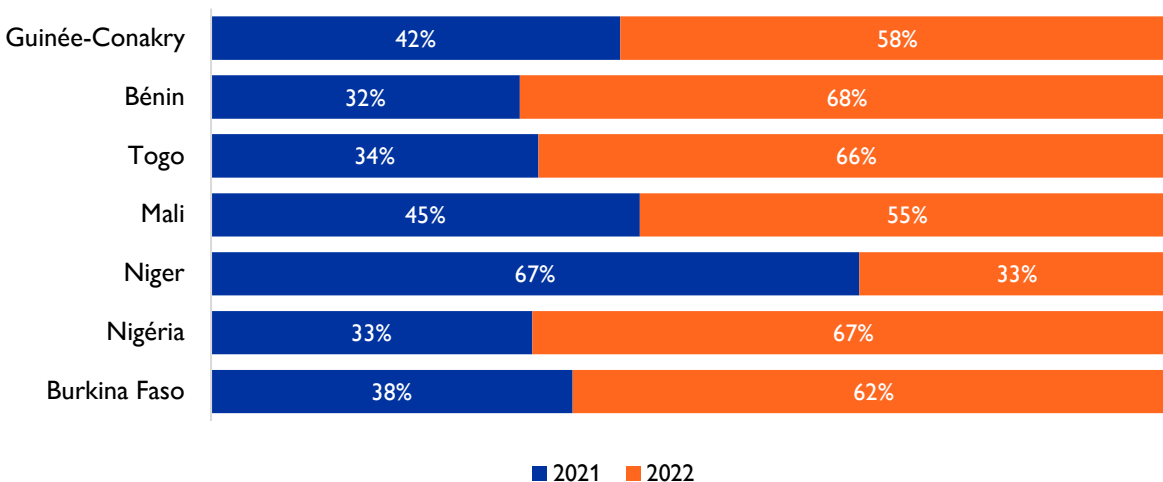
Durant l'année 2022, quelques variations trimestrielles des flux ont été observées. Il s'agit d'une hausse entre le premier et le second trimestre, suivi d'une quasi-constance entre le second et le troisième trimestre et, pour finir, une légère baisse au dernier trimestre de l'année 2022. Cette baisse au cours du dernier trimestre de 2022, est particulièrement observée dans les flux entrants (baisse de 17%) à tous les FMP situés au Sud et à celui de Ménaka au Nord. Cependant, au niveau des FMP situés au Sud, la diminution a concerné majoritairement les frontières avec le Burkina Faso. Au niveau de ces points FMP, la proportion la plus importante de migrants enregistrés au cours de cette année (Burkinabés), a baissé de près de 13 600 migrants entre les deux derniers trimestres.

Les raisons principales de cette baisse pourraient être liées à plusieurs facteurs, notamment au second coup d'Etat au Burkina Faso (1^{er} octobre 2022) et à la situation sécuritaire qui s'est beaucoup dégradée au cours de cette période de l'année surtout sur les axes routiers les plus utilisés par les migrants. Certaines mesures de restrictions sur les déplacements ont été établies par les autorités au Burkina Faso afin de limiter les attaques sur les moyens de transport par les groupes armés non-étatiques.

Au Nord, la variation des tendances observées montre quelques particularités entre 2021 et 2022. Notamment, les flux enregistrés à Tombouctou, où la moyenne mensuelle est passée de 400 migrants en 2021 à 3 500 migrants en 2022. Une comparaison des tendances sur les principales nationalités enregistrées entre les deux années, montre des hausses remarquables en 2022, notamment chez les migrants originaires de la Guinée (93%), du Mali (82%), de la Gambie (91%), de la Sierra Leone (95%) et de la Côte d'Ivoire (93%). Cette situation observée à Tombouctou au cours de l'année 2022, pourrait

être assimilée à des projets de migration de longue durée, car la majorité des flux (73%) enregistrés visaient l'Algérie comme prochaine destination. Contrairement à l'année 2021, où la quasi-totalité (95%) des mouvements observés au niveau de cette zone de transit était des cas de retours (forcés ou volontaires). Sur les différentes routes migratoires, les tendances annuelles montrent quelques variations quant aux principales nationalités observées au cours de l'année 2022 comparé à l'année précédente. Sur l'axe Mali-Burkina Faso, aux FMP situés dans les régions de Sikasso et Ségou, les flux des migrants originaires du Burkina Faso, du Nigéria, du Togo et du Bénin ont connu une augmentation de plus de la moitié en 2022 par rapport à 2021. Par contre, les tendances des migrants nigériens ont connu une baisse (-50%) en 2022. Cet axe routier est la route privilégiée des migrants saisonniers majoritairement orpailleurs, parmi lesquels les mineurs en activité constituent une part importante. D'autre part, des migrants de retour ont également transité à travers cette route, avec des cas probables de traite et d'exploitation originaires la plupart du temps du Nigéria.

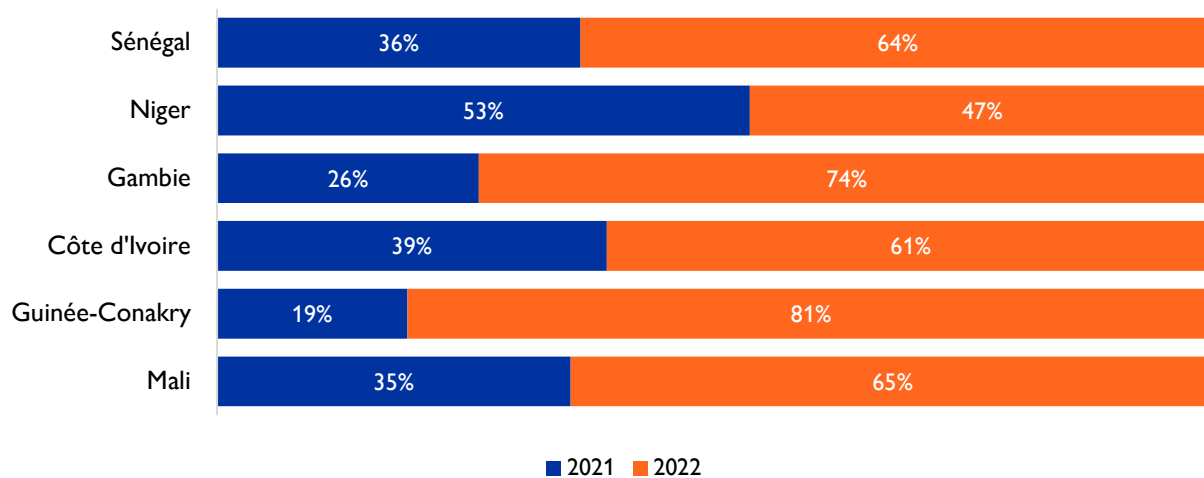
Graphique 2 : Variation des flux des principales nationalités observées sur l'axe Mali – Burkina Faso



Au Nord (Gao, Ménaka et Tombouctou), où transitent principalement des individus avec un projet de migration de longue durée (plus de 6 mois) et quelques migrants saisonniers, quelques variations sur les tendances observées entre 2021 et 2022 ont été notées. Les tops nationalités originaires de la Guinée, de la Gambie et du Sénégal ont connu des hausses remarquables entre les deux années. Ces dernières sont majoritairement identifiées dans la catégorie des migrations de longue durée.

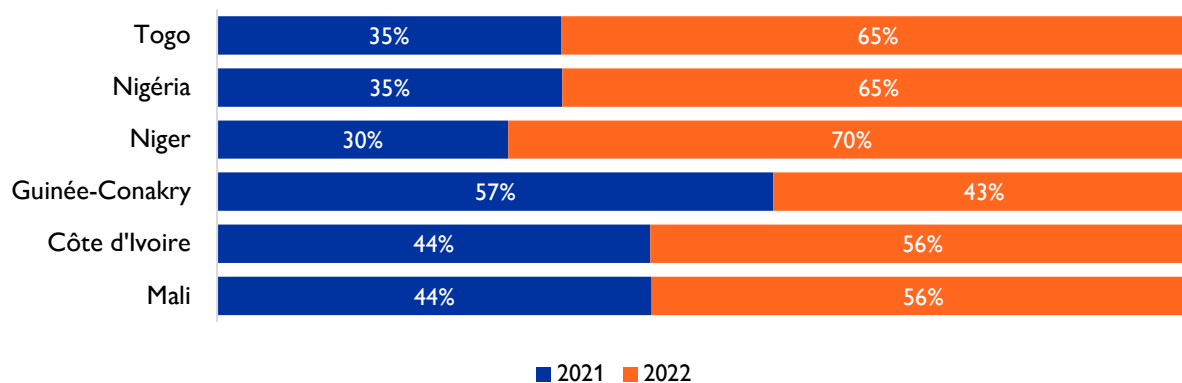
À l'inverse, les flux de migrants nigériens ont légèrement baissé entre les deux années. Ces tendances présentent deux principales caractéristiques, notamment la recherche d'opportunités de travail vers les pays du Maghreb ou vers l'Europe plus tard, d'autre part, les cas de retours forcés ou volontaires de migrants dont l'initiative de migration n'a pas abouti et sont souvent très vulnérables et dans le besoin d'assistance immédiate.

Graphique 3 : Variation des tendances sur les principales nationalités observées sur les routes frontières avec l'Algérie et le Niger



Après la levée des restrictions des mouvements établies par les autorités en 2020 afin de limiter la propagation du virus COVID-19, les tendances des flux frontaliers de 2022 entre le Mali et la Mauritanie ont connu un niveau largement supérieur à celles des années précédentes. Au cours de l'année 2022, des hausses ont été notées de façon générale sur presque tous les mouvements de migrants des principales nationalités observées sur cette route. Sauf pour les flux des migrants guinéens, où une légère baisse a été notée. Cette route est l'axe privilégié des migrants à la recherche d'opportunités de travail ou de moyens de subsistances en Mauritanie et plus loin vers le Maroc. D'autre part, d'importants cas de retours forcés et volontaires ont également été notés au cours de cette année (environ 1338 cas de retours volontaire et forcés, enregistrés par les FMP en 2022).

Graphique 4 : Variation des tendances sur les principales nationalités observés sur les routes frontières avec la Mauritanie



Selon les zones de transit des migrants, les tendances ont montré quelques variations au cours de l'année 2022 qui sont à la hausse, comparées à celles de l'année 2021. En plus d'une reprise progressive des flux notée dès le dernier trimestre de l'année 2020 et tout au long de l'année 2021, les tendances ont atteint en 2022 un niveau jamais observé depuis l'installation des FMP au Mali. Presque la totalité des formes de migrations ont connu des hausses remarquables et ceci quel que soit la nationalité des migrants. L'analyse des résultats sur les profils de ces différentes nationalités donne plus de détails sur les différentes formes de mobilité.

2.2. Profil sociodémographique et économique des migrants passant par les FMP au Mali

2.2.1. Des flux migratoires dominés par les ressortissants ouest-africains

Les flux migratoires qui marquent le territoire malien sont des flux transfrontaliers dominés dans la quasi-totalité par les ressortissants ouest-africains. Les migrants originaires du Burkina Faso sont les premiers enregistrés dans ces flux avec 66 pour cent. Ils sont suivis respectivement par les Maliens (12%) et les ressortissants de la Guinée Conakry (5%), du Nigéria (5%), du Togo (2%), du Niger (2%) et du Bénin (2%).

Le caractère transfrontalier des flux migratoires au Mali est à expliquer par la proximité géographique, l'histoire socioculturelle entre le Mali et les pays voisins, mais également par l'inscription du Mali dans les protocoles sous-régionaux de la CEDEAO et de l'UEMOA. La libre circulation des personnes et des biens étant instituée entre les pays de la CEDEAO à travers le protocole de 2009, ceci permet aux ressortissants de la communauté de circuler et de s'installer librement dans tous les pays membres. Le Mali étant un pays membre fondateur de la communauté est ainsi traversé par les ressortissants des pays voisins qui, conformément aux idéaux de la communauté, sont exemptés de visas pour transiter ou pour s'installer dans le pays. Outre ces facteurs, la possibilité d'accéder à des opportunités professionnelles, notamment dans les sites miniers, est l'un des éléments les plus attractifs du Mali qui attire particulièrement les Burkinabés qui ont inscrit le travail d'orpaillage comme une stratégie complémentaire aux activités agricoles exercées dans leur pays d'origine. Toutefois, la prédominance burkinabée dans les flux migratoires au Mali a un ancrage historique, car depuis la période coloniale, notamment au moment de travaux de l'office du Niger dans les années 1930, les ressortissants de la Haute Volta, l'actuel Burkina Faso, étaient identifiés comme les plus représentés au Mali. Compte tenu de leur importance numérique au Mali à cette époque, Gary-Toukara affirme : « *Le Soudan (actuel Mali) qui était jusque-là exportateur des mains d'œuvre, devient [...], importateur de main d'œuvre notamment de la Haute Volta (actuel Burkina Faso) [...] les départs des navétanes se seraient compensés par les arrivées des migrants voltaïques* » (Gary-Toukara, 2005, p. 74).

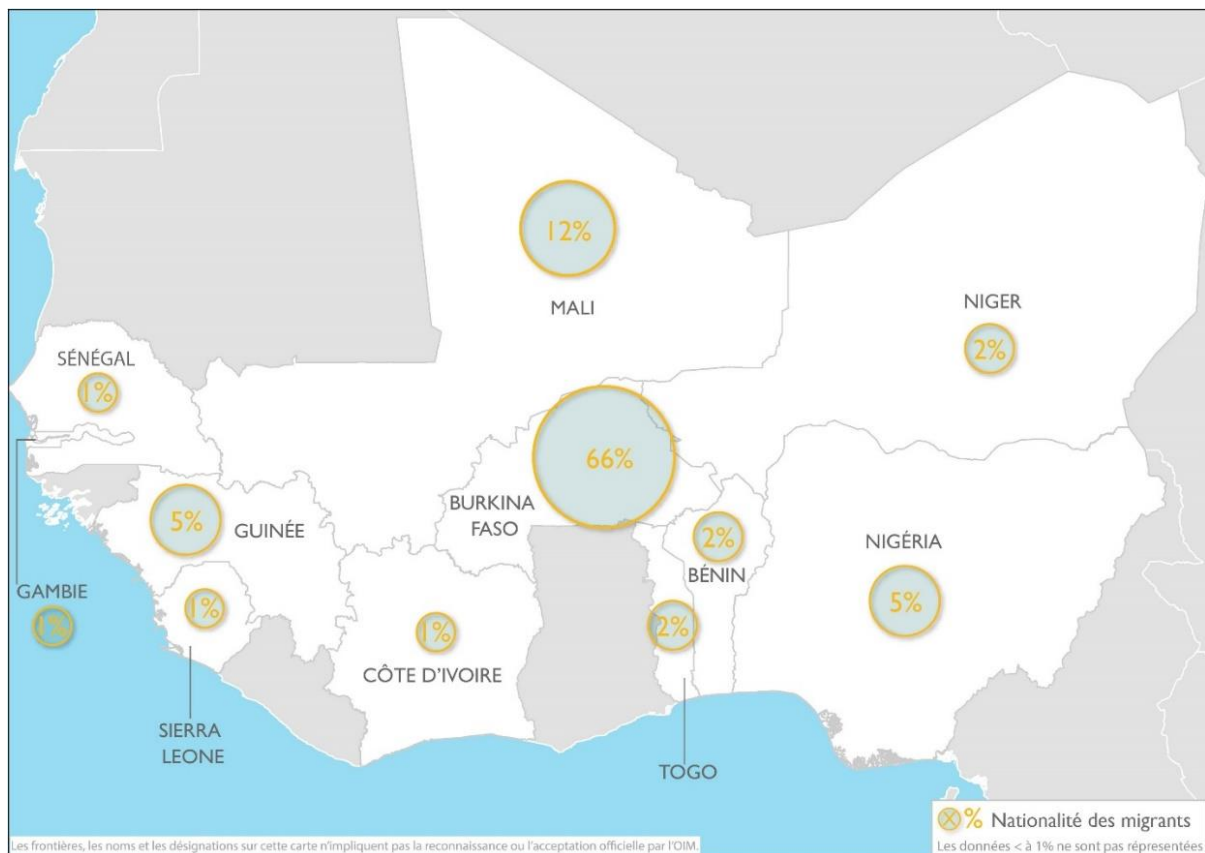
En dépit des facteurs évoqués ci-dessus, relatifs à la géographie et au cadre institutionnel, la visibilité d'autres nationalités, notamment nigérienne, sénégalaise, guinéenne, ivoirienne et des ressortissants des pays de l'Afrique centrale⁸ qui sont d'un nombre non-négligeable, soit de 1 000 individus (principalement camerounais), est la résultante de recomposition migratoire en Afrique de l'Ouest. En effet, depuis les

⁸ Il s'agit notamment des ressortissants du Cameroun, du Tchad, du Gabon, du Congo Brazzaville et de la Centre Afrique.

années 1990, avec les crises successives en Côte d'Ivoire, principale destination en Afrique occidentale, le système migratoire ouest-africain se recompose par une inscription de plus en plus considérable du Maghreb et de l'Europe dans le viseur des migrants. Ainsi, parmi les flux migratoires enregistrés au Mali au cours de l'année 2022, une partie considérable se rapporte aux migrants de transit pour lesquels le Mali constitue un espace relais vers d'autres destinations.

Par ailleurs, la mobilité des Maliens pour des projets migratoires internationaux a été considérable au cours de l'année 2022 ; Ces derniers représentent 12 pour cent des flux enregistrés aux différents FMP du pays. Dans leurs mouvements migratoires internationaux, les Maliens transitent par ordre d'importance par les FMP de Gogui (51%), Tombouctou (18%), Benena (14%), Gao (9%), Heremakono (5%) et Ménaka (2%). Les migrants maliens observés à Gogui se dirigeaient en intégralité vers la Mauritanie. Ce pays est considérablement depuis les années 2000 à la fois une destination et un espace de transit pour les migrants, notamment subsahariens, qui migrent le long de la Méditerranée Ouest.

Carte 2 : Principales nationalités transitant par les FMP en 2022



2.2.2. Une population migrante majoritairement masculine

Selon les estimations de l'UNDESA en 2020, la proportion d'hommes migrants internationaux au sein de la population migrante internationale était légèrement supérieure à celle des femmes (51,9% contre 48,1%) dans le monde. Mais dans certaines régions comme l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie, les femmes dépassent les hommes en raison de leur espérance de vie plus élevée. En revanche, en Asie et en Afrique noire, les hommes demeurent plus nombreux que les femmes⁹.

Au Mali, les flux migratoires se caractérisent par une faible féminisation, car les hommes ont dominé par leur présence à 90 pour cent au cours de l'année 2022. Cette prédominance masculine dans les flux migratoires en Afrique est imputable aux logiques sociales qui confèrent plus de responsabilités aux hommes en matière de prise en charge des dépenses familiales. A cela s'ajoutent les contraintes des parcours migratoires qui requièrent l'esprit aventurier qui n'est que rarement celui des femmes dans des sociétés africaines où l'homme reste par excellence l'illustration de l'aventure migratoire. Ceci s'explique aussi par les contraintes culturelles liées au départ des femmes, car leurs aspirations migratoires nécessitent l'autorisation des époux et des chefs de familles.

Dans ce sens, selon une étude sur les aspirations migratoires dans la région de Kayes, première région de départ migratoire au Mali, les départs migratoires internes ou externes des femmes sont confrontés au refus des aînés, contrairement à ceux des hommes qui rencontrent l'approbation de ceux-ci. Les auteurs expliquent le refus à la migration des femmes ou des épouses comme une stratégie des familles imposant la non-rupture et assurant la garantie des soutiens financiers des migrants pendant la migration. Ils affirment que si le manque de main d'œuvre qu'occasionne le départ des hommes peut être compensé par les envois financiers qui permettent d'utiliser les migrants saisonniers dans les champs agricoles, la perte de main d'œuvre qu'engendre celui des femmes ne peut être compensée par le recours aux domestiques. Au regard de ces facteurs, les femmes sont contraintes à l'immobilité contre laquelle elles inventent des stratégies de mobilité spatiale comme des conflits avec les belles-familles, des maladies physiques ou psychiques souvent fictives qui leur permettent à défaut d'une migration internationale, de migrer à l'interne (Feldman, Lima, & Mesple-Somps, 2020).

Cependant, et comme en atteste la proportion ci-dessus, les femmes ne sont pas absentes des flux migratoires et le nombre de femmes en 2022 dépasse considérablement celui de 2021, représentant une hausse de 46 pour cent. Il est nécessaire de souligner que la migration des femmes suit à peu près les mêmes logiques que celle des hommes, à savoir la migration saisonnière ou de longue durée, mais aussi, l'augmentation des départs et des retours au cours de ces dernières années.

2.2.3. Le célibat : principal statut matrimonial des migrants internationaux

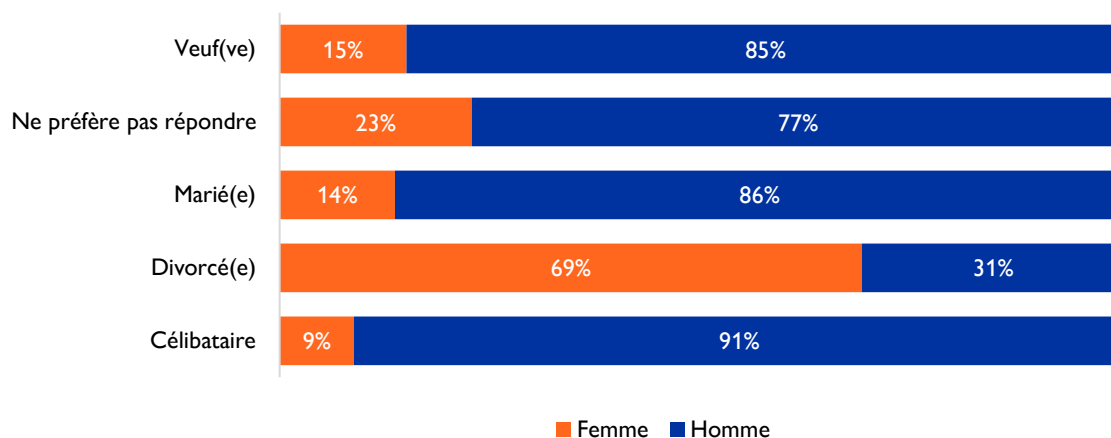
Sous l'angle de la situation matrimoniale, les enquêtes individuelles auprès de 12 110 individus montrent que les flux migratoires de départ et de transit au Mali sont dominés principalement par les célibataires,

⁹<https://www.un.org/press/fr/2021/dev3436.doc.htm#:~:text=Le%20nombre%20de%20migrants%20internationaux%20dans%20le%20monde%20atteint%20281%20millions>

soit 74 pour cent, quelles que soient les nationalités. Les migrants mariés représentent 24 pour cent, et les divorcés, une très faible proportion dans les flux (soit 1%). En dépit d'une faible différence concernant le statut de divorcé qui est plus représentatif chez les femmes (8%) que chez les hommes (moins de 1%), la répartition de la situation matrimoniale donne le même résultat quel que soit le sexe des migrants, à savoir une prédominance des célibataires, suivie des mariés.

En outre, la répartition du statut matrimonial par sexe suivant la nationalité des migrants, montre que les femmes migrantes burkinabé et nigériennes sont majoritairement mariées (66% et 91%, respectivement) alors que les hommes de ces mêmes nationalités sont en majorité célibataires (77% et 64%, respectivement). En revanche, chez les ressortissants de la Guinée Conakry, les statuts matrimoniaux des femmes migrantes sont presque équilibrés, soit 49 pour cent de femmes migrantes célibataires, 34 pour cent de femmes divorcées et 16 pour cent de femmes mariées. Pour les hommes, il n'existe pas de variation par rapport aux nationalités précédentes, car les Guinéens sont majoritairement célibataires (85%) à l'instar des migrants burkinabés et nigériens.

Graphique 5: Situation matrimoniale des migrants enquêtés dans les FMP par sexe en 2022



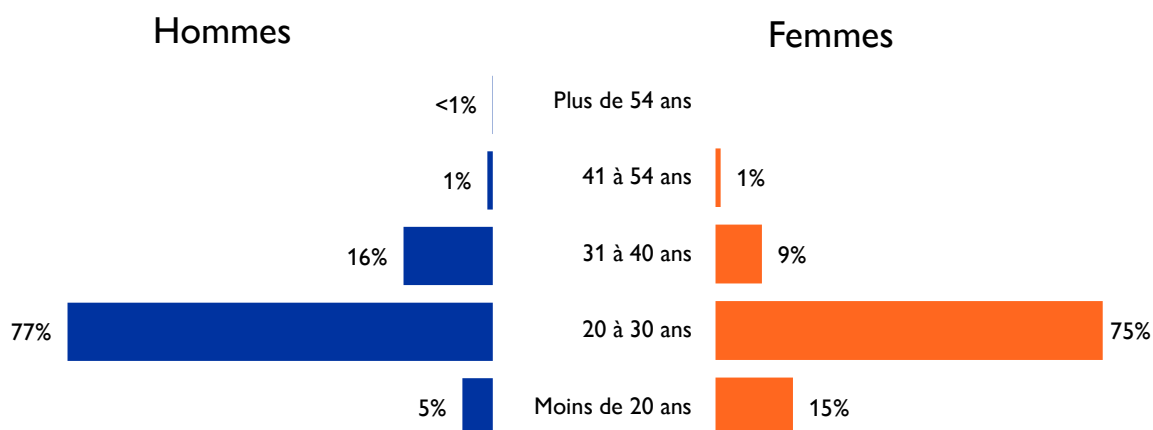
2.2.4. Des migrants relativement jeunes

Les flux migratoires observés aux points de suivi au Mali concernent des migrants relativement jeunes. La majorité des migrants enquêtés au cours de l'année 2022, soit 93 pour cent se situe dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans. Cette tranche d'âge reste la plus importante aussi bien chez les hommes (94%) que chez les femmes (84%). La proportion des migrants de moins de 20 ans est faible et ne représente que 6 pour cent du total.

Mais cette proportion faible de migrants de moins de 20 ans ne doit pas être négligée, car la proportion de mineurs en activité économique reste très élevée, et ils sont dans la plupart du temps victimes de leurs employeurs ou de passeurs. D'autre part, la proportion des migrants de moins de 20 ans reste également faible chez les hommes (soit 5%) mais importante dans le groupe des femmes (soit 15%).

Les femmes migrantes de moins de 20 ans sont principalement des Maliennes, des Guinéennes, des Ivoiriennes, des Burkinabé, des Béninoises et des Togolaises enquêtées principalement sur les axes migratoires transitant par les FMP situés dans les régions de Kayes, Sikasso, Ségou et Tombouctou. D'autre part, toujours chez les femmes de moins de 20 ans, une proportion non-négligeable originaire du Nigéria a été enquêtée dans la zone de Kéniéba (région de Kayes) reconnue pour ses opportunités professionnelles liées à l'orpillage. Cette dernière constitue la principale nationalité parmi les cas de traite assistés par l'OIM au cours de ces trois dernières années au Mali.

Graphique 6 : Tranche d'âge des migrants enquêtés selon le sexe en 2022



2.2.5. Des migrants peu instruits

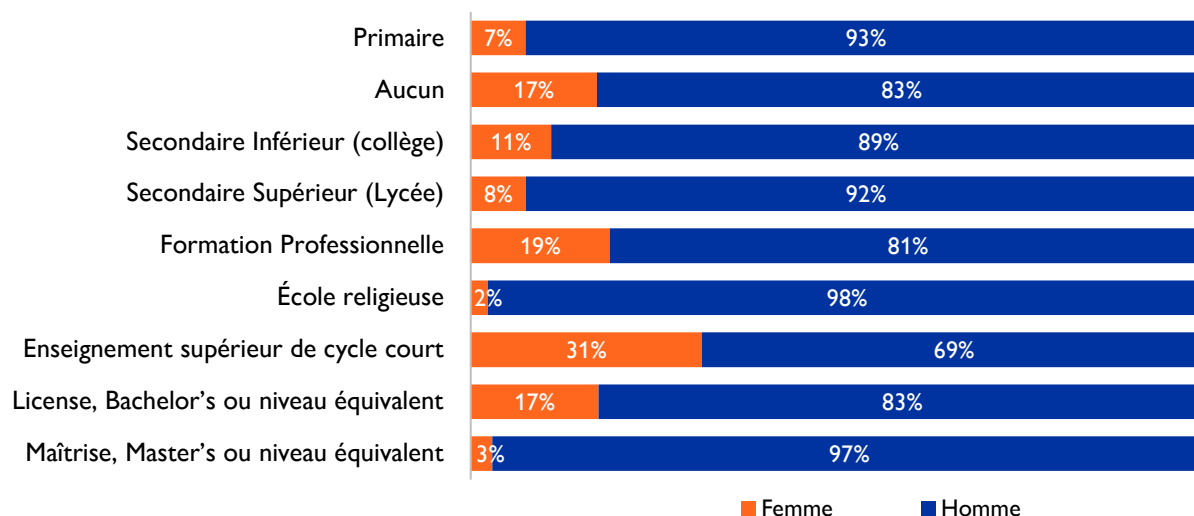
L'instruction des migrants fait partie des aspects humains qui dans certains cas joue un rôle déterminant dans l'accès à l'emploi et dans les rapports avec les communautés d'accueil ou de transit. Les migrants enquêtés au Mali au cours de l'année 2022 ont fréquenté deux types d'établissements scolaires à savoir les écoles formelles et les écoles religieuses.

Nonobstant cette fréquentation scolaire importante, les migrants internationaux visibles dans les flux migratoires au Mali sont peu instruits. 57 pour cent n'ont atteint que le niveau secondaire inférieur (collège ou fondamental 2) de l'éducation classique formelle, 4 pour cent ont étudié dans les écoles religieuses (écoles coraniques, médersas ou franco-arabes).

Ce résultat témoigne d'une déperdition scolaire qui alimente les flux migratoires, laquelle s'expliquerait par les conditions d'accès à l'éducation et de maintien des enfants dans les écoles.

En effet, comme cela pourrait être le cas dans la plupart des pays subsahariens, au Mali, beaucoup d'enfants ou de jeunes ne voient pas de perspectives favorables dans l'éducation scolaire, ce qui renforce par conséquent les départs ¹⁰.

Graphique 7 : Niveau d'éducation des migrants enquêtés dans les FMP par sexe en 2022



En dépit de ces migrants ayant fréquenté les établissements scolaires évoqués ci-dessus, une proportion non-négligeable soit (23%) n'ont aucun niveau d'éducation. Cette proportion relative à l'analphabétisme est plus importante chez les migrantes soit 37 pour cent que chez les migrants soit 22 pour cent. Cela dénote une inégalité dans l'accès à l'éducation ou à l'instruction en fonction du sexe des individus en migration.

¹⁰ Résultats provisoires de la thèse de doctorat de Soumana Maïga, en cours.

2.3. Facteurs et itinéraires des flux migratoires

2.3.1 La quête d'emploi au cœur des projets migratoires

Dans un contexte économique mondialisé dominé par le capitalisme, les flux migratoires sont expliqués principalement par des facteurs économiques. Ces derniers restent également les principales raisons qui justifient les projets migratoires au Mali, soit 87 pour cent des motifs avancés par les migrants enquêtés dans les différents FMP. Ces facteurs économiques se déclinent en quête d'emploi ou moyen de subsistance (83%), en voyage d'affaires (9%) et en activités agropastorales (8%).

Ces facteurs se justifient principalement par le manque d'opportunités et d'emploi dans les pays d'origine des migrants (61%), par la faible rentabilité des activités exercées à la fois indépendantes (30%) et dépendantes (employés 6%). La proportion restante (3%) est composée d'étudiants, apprentis et retraités. Il convient donc de retenir que les flux migratoires au Mali concernent des migrants qui sont confrontés au chômage et à la précarité économique dans leurs pays d'origine, lesquels ne permettent pas de subvenir aux besoins personnels et familiaux, encore moins d'enclencher le processus d'une vie meilleure.

La répartition des facteurs migratoires par sexe montre qu'aussi bien les hommes que les femmes migrent principalement pour les mêmes raisons. Les facteurs économiques représentent 88 pour cent des raisons migratoires citées par les hommes et 80 pour cent de celles mentionnées par les femmes. Dans les flux migratoires au Mali, il existe un lien entre niveau d'éducation et raison migratoire. Les migrants voyageant pour les activités agricoles sont en majorité sans niveau d'éducation scolaire (53%) tandis que ceux qui migrent pour des affaires ont en majorité le niveau primaire (73%).

La répartition des facteurs migratoires par nationalité, montre qu'il n'existe pas une spécificité nationale dans les flux migratoires, car quelle que soit la nationalité, les projets migratoires restent motivés par des questions économiques. Au-delà, il convient de souligner la complexité, l'imbrication et la pluralité des facteurs à la base des flux migratoires. En effet, bien que moins représentatif, le contexte sécuritaire et environnemental dans les pays de l'Afrique de l'Ouest d'où proviennent les flux migratoires est assez défavorable. En dépit des sécheresses des années 1970 et 1980 qui restent spectaculaires dans l'histoire des déplacements humains en Afrique, la plupart des pays d'origine des migrants connaissent de nos jours des formes d'aridité qui jouent un rôle supplémentaire dans les projets de migrations.

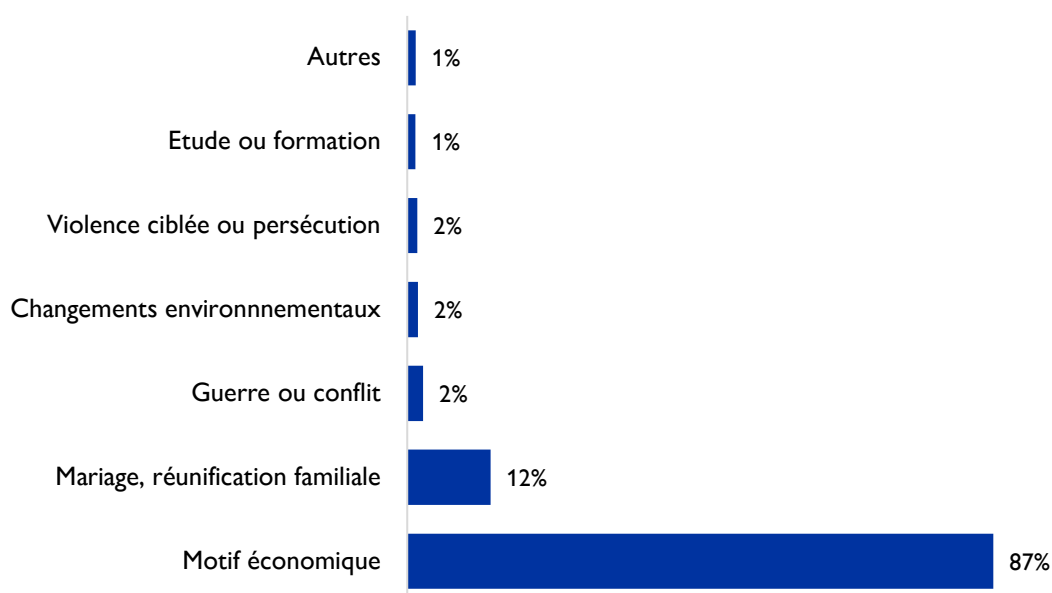
La migration motivée par les visites familiales ou les mariages (12%) est fortement remarquée chez les migrants de retour volontaire. Ce motif a considérablement été évoqué par les migrants enquêtés aux FMP de Heremakono, Kayes, Gogui et Benena. Cette situation témoigne les mouvements saisonniers entre le Mali et le Burkina ou entre le Mali et la Mauritanie. Cette migration pour le mariage ou la réunification familiale est remarquable chez les ressortissants du Burkina Faso, du Nigéria, de la Guinée Conakry, du Ghana, du Bénin, du Sénégal et du Mali.

Aussi, la situation politique et sécuritaire est depuis plus d'une décennie dégradante instable dans les pays du Sahel. Il est marqué par des crises politiques, des conflits, des violences armées contre les civils. Il est ainsi un facteur de déplacements massifs internes et externes de populations qui n'arrivent pas, ou peu, à

exercer leurs activités agrosylvopastorales sur lesquelles reposent les économies vivrières dans l'espace sahélien. En 2022, dans les enquêtes individuelles, 2 pour cent des migrants ont été touchés par la guerre ou un conflit et 2 pour cent par des violences ou des persécutions dans leurs zones d'origine. La répartition des migrants fuyant la guerre ou un conflit par pays de départ montre que le Mali, à travers notamment les régions Mopti, Ménaka et Ségou, épice de la crise, est le principal pays d'origine des migrants qui expliquent leur mouvement migratoire par des facteurs liés au contexte sécuritaire, soit (60%). Il est suivi par le Burkina Faso (24%) à travers les régions de Ouagadougou, Bobo Dioulasso, du Centre-Nord et du Sahel, et enfin, par le Nigeria (6%).

Au-delà des violences intercommunautaires, tous ces pays vivent dans une situation de violence liée à la présence de groupes armés.

Graphique 8 : Motifs de migration (choix multiples)



Le déplacement causé par le changement climatique est de plus en plus important dans les pays du d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Cependant, les migrants en cours de trajet n'avaient pas connaissance de la définition du changement climatique. Cette méconnaissance avait un impact sur la collecte de cette information. Ainsi, pour mieux orienter les migrants dans leurs réponses, des questions relatives aux changements environnementaux observés dans leur localité ainsi qu'aux événements survenus au cours des trois derniers mois de leur voyage ont été ajoutées et posées aux migrants à partir du mois de juillet de l'année 2022. A cet effet, ces questions ont touché un total de 6 749 migrants (55,7% du total des migrants enquêtés) en transit aux FMP en 2022. Parmi ceux-ci, 37 pour cent ont affirmé avoir remarqué un changement important lié à l'environnement dans leur localité.

Les différents évènements observés étaient principalement la sécheresse (25%), l'inondation (18%), la désertification (16%), la dégradation des sols (14%), les pluies torrentielles (7%) et les feux de brousse (3%). Ces évènements ont négativement affecté les conditions de vie et contribué à la décision de migration de 85 pour cent de migrants ayant remarqué un changement environnemental. Les principaux pays de départ de ces migrants étaient le Mali (47%), le Burkina Faso (12%) et le Niger (4%), touchés principalement par la sécheresse, la désertification et la dégradation des sols. A ceux-ci s'ajoutent la Guinée Conakry (7%), la Côte d'Ivoire (4%) et le Sénégal (4%), touchés principalement par la dégradation des sols, les inondations et les pluies torrentielles.

2.3.2. Les itinéraires migratoires

Le Mali, par sa position géographique stratégique et ses multiples frontières avec sept pays, se situe sur le passage de beaucoup de migrants. L'inscription du Maghreb dans le viseur des migrants depuis les années 1990 a renforcé progressivement le passage par le Mali. Dans le ralliement des pays d'origine au Mali et de ce dernier aux pays de destination des migrants, plusieurs itinéraires géographiques sont utilisés. Ceux-ci ne sont pas choisis au hasard, car chaque itinéraire se caractérise par ses difficultés, ses opportunités et ses particularités. Ainsi, dans beaucoup de cas, le choix d'une route migratoire est guidé par la proximité géographique avec le pays d'origine des migrants et les informations favorables ou défavorables relayées par les réseaux migratoires dans lesquels sont inscrits les migrants.

Dans le contexte malien, certaines régions sont spécifiques dans le passage des migrants. Compte tenu de cette spécificité, l'OIM a installé des FMP permettant de suivre les flux migratoires. Ils sont localisés dans des endroits incontournables dans le passage migratoire. Les résultats de l'analyse de flux migratoires enregistrés au niveau des différents points de passage montrent que l'axe Burkina Faso – Mali est la première route migratoire utilisée par les migrants au cours de l'année 2022. Il a été, au cours de cette période, le passage de plus de 415 300 flux migratoires (81% du total) composés de mouvements saisonniers et de migrations de longue durée enregistrés par les FMP de Heremakono (Sikasso) et de Benena (Ségou). Les flux saisonniers sont dominés par les ressortissants du Burkina Faso, du Nigéria, du Bénin et du Togo qui se dirigent majoritairement vers les sites d'orpaillage du Mali ou qui y reviennent après un séjour généralement temporaire.

Quant aux migrations de retour enregistrées au niveau de ce point de passage, elles concernent principalement des ressortissants du Mali, de la Guinée Conakry, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire qui retournent de l'Algérie ou de pays d'Europe traversant ainsi le Niger et le Burkina Faso. De surcroît, il importe de noter que l'itinéraire Burkina Faso–Mali devient également le lieu de passage des migrants originaires de la Guinée Conakry, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Léone en direction de l'Afrique du Nord à cause de l'insécurité au centre et au nord du Mali. Ces migrants passent ainsi par Ouagadougou au Burkina Faso, Niamey ou Agadez au Niger, et souvent par Ménaka au Mali avant d'entamer une migration vers les routes de la Méditerranée Centrale ou de la Méditerranée Ouest.

La route migratoire traversant par la ville de Tombouctou en direction du Maghreb ou de la Mauritanie, a occupé la deuxième place au cours de l'année 2022 avec un total de flux estimé à 42 200 migrants. Les Maliens, les Guinéens, les Sierra Léonais, les Ivoiriens et les Soudanais sont les principales nationalités enregistrées sur cet itinéraire. Il s'agit d'une part, de migrants qui se destinent majoritairement à l'Algérie après un voyage migratoire de longue durée depuis leurs localités d'origine respectives et traversant par le centre et le nord du Mali. D'autre part, il s'agit de migrants qui rentrent de l'Algérie dans le cadre de retours volontaires ou forcés. En outre, une proportion non-négligeable de migrants Maliens et Nigériens a été observée sur l'itinéraire traversant par Tombouctou en direction de la Mauritanie au cours de l'année. Cette situation s'explique par la mobilité des jeunes du nord du Mali à la recherche d'emploi, traversant ainsi la frontière du pays.

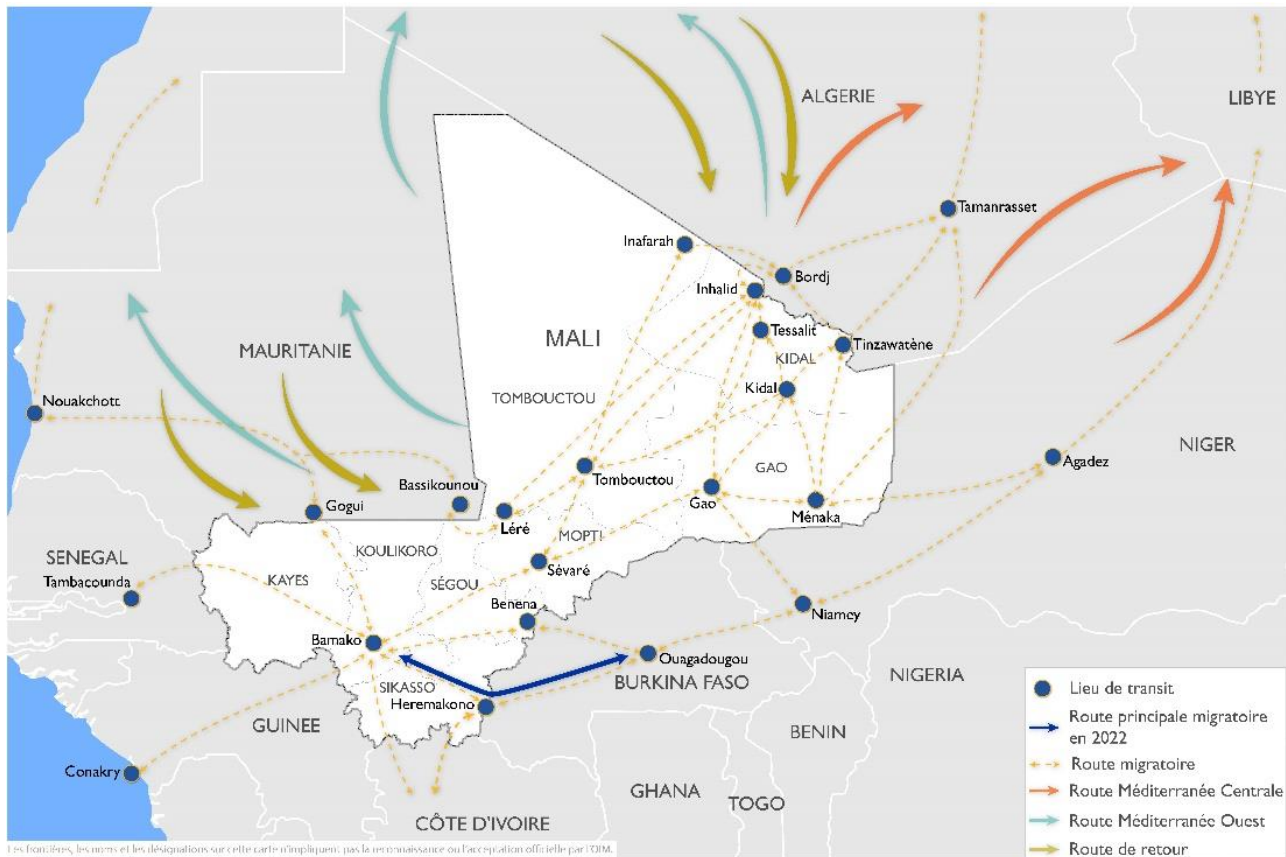
La troisième route par laquelle passent les migrants au Mali traverse la ville de Gogui en direction et en provenance de la Mauritanie. Sur cet axe, au total 35 100 flux migratoires ont été enregistrés au cours de l'année 2022. Ils sont composés principalement de migrations de longue durée (plus de 6 mois) par lesquelles, les migrants se rendent en Mauritanie en quête d'emploi. Des retours volontaires et forcés provenant de la Mauritanie sont également enregistrés sur cet axe passant par la ville de Gogui.

Ils concernent des ressortissants maliens, guinéens, ivoiriens et d'autres ressortissants des pays d'Afrique centrale. Globalement, il convient de retenir que la route traversant Gogui demeure depuis un certain moment le passage stratégique pour la migration de longue durée en Mauritanie et vers le Maroc. Elle semble être moins dangereuse que les routes situées au nord du Mali traversant soit par Gao, soit par Tombouctou.

L'itinéraire migratoire traversant par la ville de Gao a été, en 2022, la quatrième voie utilisée par les migrants avec un total de flux estimé à 16 700 migrants. Le FMP implanté dans la ville de Gao (place Kidal) a permis au cours de l'année 2022 d'enregistrer deux types de flux. Il s'agit dans un premier temps, des flux sortants vers l'Algérie (12 670 migrants, soit une hausse de 22% comparée à 2021) composés de migrants à la recherche d'opportunités de travail et qui, visent parfois à atteindre l'Europe. Ils sont composés principalement de ressortissants du Mali, de la Guinée Conakry, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal.

Dans un second temps, il y a des cas de retours volontaires ou forcés qui proviennent de l'Algérie (4 068 migrants entrants, soit une baisse de 45% par rapport à 2021). Enfin, la traversée par la région de Ménaka est la route migratoire la moins empruntée selon les données FMP. Au cours de l'année 2022, le FMP implanté dans cette région n'a enregistré que 3 800 flux composés à la fois de migrants en partance vers l'Algérie et de retour des pays maghrébins.

Carte 3 : Principales routes migratoires traversant le Mali



2.4 Les pays de destination visés et les raisons de séjour

Le pays de destination est un paramètre important dans les flux migratoires. Il est le lieu de concrétisation des projets migratoires et son choix se fait en fonction des informations reçues à travers les réseaux composés d'amis, de membres de la famille et de connaissances installés ou retournés dans ce lieu.

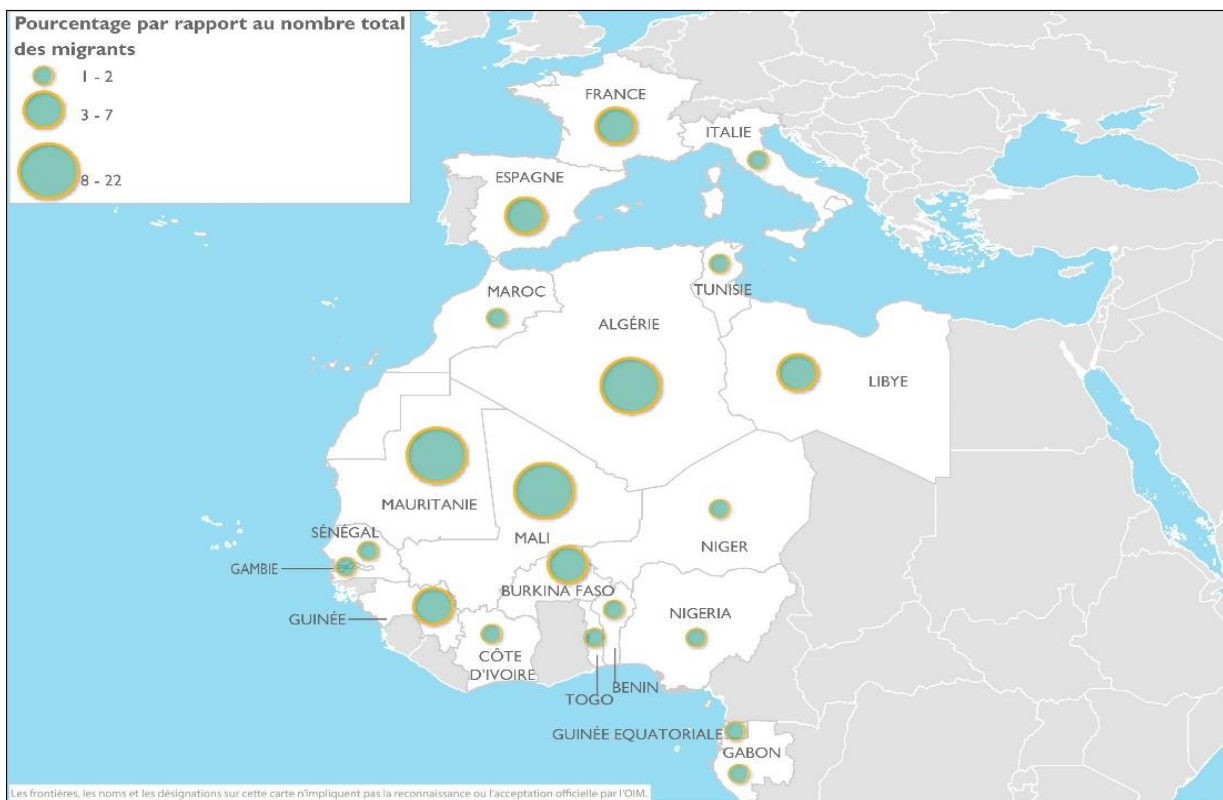
Compte tenu du fait que les flux migratoires s'expliquent principalement par des facteurs économiques, les pays qui présentent des caractéristiques économiques favorables sont généralement ceux qui attirent les migrants.

Ainsi, au cours de l'année 2022, le Maghreb s'est présenté comme la principale destination des flux migratoires au Mali avec 32 pour cent des migrants qui envisagent voyager dans les pays maghrébins. Les pays visés sont notamment l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie qui restent incontestablement des pays de destination, mais également des lieux relais vers l'Europe, car 10 pour cent des migrants de départ et de transit au Mali souhaitent se rendre dans un pays européen. Il convient de mentionner que bien que les tentatives migratoires vers l'Europe restent considérables, beaucoup de migrants n'y parviennent pas à cause des difficultés de la voie maritime, laquelle engendre des naufrages et parfois des arrestations d'embarcations de migrants avant même leur départ.

Le Mali a été la destination finale de 22 pour cent des migrants enquêtés au cours de l'année 2022, ce qui fait de lui, la deuxième destination après le Maghreb. Les migrants qui ont choisi le Mali comme destination finale, sont saisonniers et se rendent vers les sites d'orpaillage ou vers les lieux d'opportunités économiques pour les activités agricoles. En effet, depuis plusieurs années, les sites d'orpaillage situés dans les régions du sud et du nord du pays attirent beaucoup de migrants de la région, notamment les ressortissants du Burkina Faso, du Nigéria, du Niger ou du Togo. Ces migrants transitent dans la plupart du temps par les FMP de Heremakono, Benena, Kayes et Gao. Dans cette proportion se trouve également des cas de migrants de retour au pays.

Au cours de l'année 2022, la Mauritanie était la troisième destination des migrants enquêtés au Mali (16%). Les migrants qui visent ce pays sont principalement les ressortissants du Mali et de la Côte d'Ivoire qui sont attirés, outre la présence d'une partie de la diaspora de ces pays, par les opportunités professionnelles disponibles en Mauritanie. Pour y parvenir, les migrants passent généralement par le FMP de Gogui, situé dans la région de Kayes à l'ouest du Mali, frontalière avec la Mauritanie. Il est à noter que d'autres axes routiers faisant frontière avec le Sénégal sont également utilisés par certains migrants pour atteindre la Mauritanie ou la route de la Méditerranée occidentale. Par ailleurs, il convient de noter qu'un ensemble de variables restent déterminantes dans le choix de destinations des migrants. Celles-ci sont l'âge, le niveau d'instruction, la nationalité et le lieu de résidence. Concernant le niveau d'éducation, il ressort que, plus les migrants sont scolarisés, plus ils souhaitent se rendre en Afrique du Nord voire en Europe. En revanche ceux qui sont très peu ou pas scolarisés décident de se rendre dans les pays d'Afrique de l'Ouest, principalement au Mali. Aussi, les migrants ayant un âge avancé se rendent le plus souvent dans des pays non loin de leur pays d'origine.

Carte 4: Destinations finales souhaitées des migrants enquêtés dans les FMP en 2022



En somme, il convient de retenir que 513 288 flux de migrants ont été enregistrés en 2022 aux six points de suivi installés au Mali, soit en moyenne 42 700 flux de migrants dénombrés chaque mois. Ces flux ont connu une hausse générale de 59 pour cent par rapport à 2021 et de 277 pour cent par rapport à 2020. Les FMP de Heremakono, de Benena, de Tombouctou et de Gogui ont été témoins de cette hausse. Elle montre une reprise parfaite des mouvements frontaliers des migrants depuis la période post COVID-19, pour atteindre un niveau allant au-delà des tendances habituelles observées au cours des années précédentes. Les flux de migrants saisonniers et de longue durée vers les pays du Maghreb et l'Europe ont tous contribué à cette hausse avec des mouvements intenses aux FMP de Heremakono et de Benena, notamment saisonniers, mais aussi aux FMP de Tombouctou et de Gogui pour la migration de longue durée vers le Maghreb et les pays de l'Europe. Les flux sont dominés par les ressortissants des pays voisins ouest-africains (99%) notamment les Burkinabés (66%).

Les enquêtes individuelles administrées aux différents FMP (12 110 enquêtes), révèlent que la population migrante est relativement jeune (93% des migrants enquêtés se trouvent dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans) et est composée essentiellement de célibataires avec un niveau d'instruction faible ; 58 pour cent des migrants n'ayant atteint que le niveau secondaire inférieur (collège ou fondamental 2) de l'éducation classique formelle.

Les flux migratoires qui visent principalement le Maghreb, la Mauritanie et le Mali s'expliquent dans la plupart du temps par des facteurs économiques auxquels s'ajoutent des facteurs liés au contexte climatique et sécuritaire dans certains pays du Sahel. Les principales destinations envisagées par les migrants enquêtés en 2022 étaient les pays du Maghreb (l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie), le Mali (22%) et les pays d'Europe (10%).

CHAPITRE III : LA PRESENCE DES MIGRANTS AU MALI



Ce chapitre porte sur la situation des migrants installés dans les zones de forte attraction économique au Mali au cours de l'année 2022. Il s'appuie sur les données d'enquêtes de présence des migrants (échantillon de 5 032 migrants économiques enquêtés), mises en œuvre en partenariat avec l'Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT). La population cible a été les « migrants économiques étrangers », c'est-à-dire les personnes âgées de 18 ans ou plus de nationalité d'origine étrangère, et qui exercent une activité économique au Mali. Elles se sont déroulées dans trois communes de la région de Kayes, quatre communes de Koulikoro et six communes dans la région de Sikasso. Les résultats de l'enquête ont permis de dégager les caractéristiques sociodémographiques et économiques des migrants étrangers vivant au Mali, d'analyser les facteurs d'installation et de décrire les insertions socioéconomiques des migrants internationaux au Mali.

Tableau 2 : Taille de l'échantillon prévu et enquêté par commune

Région	Cercle	Commune	Echantillon prévu	Migrants enquêtés
Kayes	Kenièba	Sitakilly	600	597
		Kenièba	700	700
		Sadiola	300	300
Koulikoro	Kangaba	Minidian	400	240
		Séléfougou	350	350
		Balan-Bakama	400	400
		Narena	400	400
Sikasso	Kadiolo	Fourou	500	500
		Misseni	500	498
		Loulouni	500	496
	Kolondiéba	Fakola	250	250
	Yanfolila	Goudiaka	100	102
		Wassolou-Ballé	100	99
		Seremoussa ani Samou	100	100
Total			5200	5 032

Source : Enquête sur la présence des migrants 2022 (INSTAT, OIM)

3.1. Le Mali, un pays d'installation au-delà de départs de ses ressortissants

Selon les estimations de 2019 de l'UNDESA, Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies, environ 468 230 migrants étrangers vivaient au Mali. Ils sont composés en grande majorité des ressortissants des pays frontaliers du Mali (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Guinée Conakry, Sénégal, Mauritanie et Niger). Les ressortissants du Nigéria, du Gabon, du Congo Brazzaville, et du Ghana figurent également parmi les migrants présents au Mali.

En outre, le rapport d'enquête permanente auprès des ménages de l'Institut National de la Statistique révèle que la plupart des migrants étrangers sont installés dans les régions de Kayes, de Koulikoro et de Sikasso. Cependant, ils exercent plusieurs activités dans le pays, notamment l'orpillage traditionnel, les activités agricoles, le commerce ou d'autres activités génératrices de revenus dans la capitale. C'est sur la base des résultats de ce rapport de l'INSTAT que les zones d'orpillage à forte concentration de migrants ont été choisies pour les besoins d'enquêtes sur la présence des migrants au Mali. Lors des deux opérations dans les différentes communes identifiées à travers des exercices de cartographie avec les autorités locales, environ 33 697 migrants économiques ont été dénombrés.

Tableau 3 : Ménages et migrants dénombrés par région, cercle et commune

Région	Cercle	Commune	#Ménages	#Migrants
Kayes	Kayes	Sadiola	630	3 312
	Kénièba	Kenièba	667	6 303
		Sitakilly	645	5 209
Koulikoro	Kangaba	Narena	522	2 735
		Balan-Bakama	539	2 288
		Séléfougou	417	1 330
		Minidian	306	729
Sikasso	Kolondièba	Tiongui (Fakola)	208	317
		Kolondièba (Fakola)	170	400
	Kadiolo	Loulouni	797	2 249
		Misseni	718	2 446
		Fourou	583	2 802
	Yanfolila	Seremoussa ani Samou	196	1 254
		Wassolou-Ballé	268	985
		Gouadiaka	257	1 338
Total			6 923	33 697

Source : Enquête sur la présence des migrants 2022 (INSTAT, OIM)

La présence de ce nombre considérable de migrants au Mali est en lien avec l'histoire, l'économie, la géographie et les rapports politico-institutionnels entre ce pays et les pays d'origine des migrants (voir

chapitre 2). Par-delà, il faut souligner la situation économique relativement favorable qui permet aux migrants confrontés à un manque d'emploi dans leurs pays d'origine, d'accéder à des opportunités économiques au Mali. En effet, ce dernier est un vaste pays du Sahel avec une économie centrée sur l'agriculture, peu diversifiée et tributaire aux fluctuations climatiques et des matières premières, en premier lieu le coton.

En 2021, le pays a connu une croissance du produit intérieur brut (PIB, estimé à 3,1%), grâce à la reprise économique dans les secteurs clés de l'agriculture et des services après une récession en 2020 due à la crise du COVID-19 (Banque Mondiale, 2022). A cette croissance s'ajoute celle du secteur minier qui se traduit par la découverte de plusieurs sites d'orpaillage dans plusieurs régions du pays, lesquels attirent les ressortissants de la sous-région qui y trouvent une solution relative aux difficultés d'insertion économique dans leurs pays d'origine.

Ainsi, en 2022, la grande majorité des migrants économiques enquêtés au Mali venaient dans le but d'accéder facilement à un emploi ou de trouver des opportunités de travail (84%), notamment dans les secteurs agricole et minier. Les espaces agricoles aménagés sur le territoire dans la région de Ségou et la découverte des nouveaux sites d'orpaillage traditionnels dans les régions de Kayes, de Koulikoro, de Sikasso et même de Gao continuent d'être des lieux d'attraction économique, aussi bien pour les Maliens que les ressortissants de la région ouest-africaine. La quête des opportunités professionnelles est un motif migratoire plus représentatif chez les hommes (90%) que chez les femmes (52%), car certaines activités (agriculture et orpaillage traditionnel) sont plus pratiquées par les hommes que par les femmes.

Au-delà des activités liées à l'agriculture et aux mines, le commerce, notamment informel, occupe une place considérable dans l'économie malienne et permet à beaucoup de ménages de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Par l'ouverture économique du Mali, mais également grâce à son inscription dans les idéaux de la CEDEAO et de l'UEMOA, en 2022, environ (8%) pour cent des migrants présents au Mali y sont venus pour des raisons relatives au commerce et aux affaires. Les raisons migratoires liées au commerce et aux affaires sont plus représentatives chez les femmes (21%) que chez les hommes (5%).

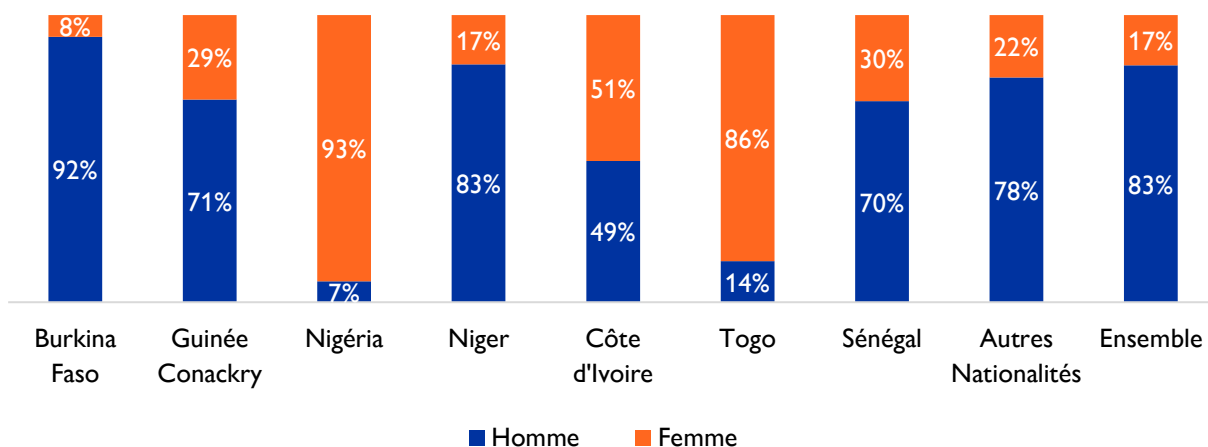
D'autres facteurs migratoires sont minoritaires, mais importants à souligner. Il s'agit de la présence de réseaux migratoires composés des membres de familles, d'amis, de personnes de connaissance et de compatriotes des migrants ; de l'accès aux services sociaux de bases à savoir l'éducation et la santé. Quelques migrants (4%) sont présents au Mali en raison de la présence de ressortissants de leurs pays d'origine qui sont en partie des parents. D'autre part, 20 pour cent des femmes étrangères migrent au Mali dans le but de rejoindre leurs familles ou leurs compatriotes.

3.2. Le profil sociodémographique des migrants présents au Mali

Le profil sociodémographique des migrants au Mali n'est pas très différent de celui des migrants enregistrés dans les flux migratoires. Sur un total de 5 032 migrants économiques étrangers enquêtés dans les 13 communes des régions de Kayes, de Koulikoro et de Sikasso, la majorité (92%) sont des ressortissants des pays frontaliers du Mali. Il s'agit en premier lieu des Burkinabés qui représentent trois quarts (74%) de l'ensemble des migrants installés dans le pays quelles que soient les communes d'enquêtes. Cette forte représentativité des ressortissants du Burkina Faso, témoigne de leur grande mobilité qui s'inscrit dans l'histoire, mais qui est de nos jours facilitée par la proximité géographique et l'inscription du Mali et du Burkina Faso dans la CEDEAO.

La migration burkinabée au Mali est principalement du type saisonnier à travers lequel les migrants se rendent sur les sites d'orpaillage dans les régions de Kayes, de Koulikoro et de Sikasso qui sont les principales régions minières. En plus des Burkinabés, d'autres migrants originaires de la Guinée Conakry (8%), du Nigéria (8%) et de la Côte d'Ivoire (2%) sont également présents au Mali. De même, quelques migrants sénégalais, togolais, ghanéens, béninois, mauritaniens et camerounais ont aussi été observés au cours des opérations de l'année 2022. Excepté les Guinéens dont la présence migratoire est un peu diffuse au Mali, car répartis principalement entre les régions de Koulikoro et de Sikasso, l'immigration d'autres ressortissants ouest-africains se caractérise par des dimensions transfrontalières. Autrement dit, ces migrants s'installent pour exercer des activités économiques dans des régions maliennes frontalières avec leurs pays d'origine. A titre illustratif, les migrants ivoiriens sont majoritairement enquêtés dans la région de Sikasso, frontalière avec la Côte d'Ivoire, tandis que la présence sénégalaise est beaucoup plus visible dans la région de Kayes, frontalière avec le Sénégal. La présence migratoire au Mali se caractérise par une forte disparité suivant le sexe. Les hommes sont majoritaires par rapport aux femmes soit respectivement 83 et 17 pour cent quelles que soient les régions d'enquêtes au Mali. Les femmes migrantes sont principalement présentes dans les régions de Kayes et de Koulikoro. De façon globale, elles sont plus représentatives que les hommes au sein des nationalités suivantes : Nigériennes (93%), Togolaises (86%), Ivoiriennes (51%). Cela revient à conclure que les femmes de ces nationalités migrent plus que les ressortissantes d'autres pays ouest-africains.

Graphique 9 : Répartition (%) par nationalité et par sexe des migrants présents dans les communes au Mali



L'âge est un indicateur pertinent dans l'analyse de la migration, notamment du type économique, généralement entreprise par les jeunes. En 2022, la majorité (98%) des migrants économiques étrangers enquêtés étaient en âge de travailler (18 et 45 ans). Les migrants burkinabés et nigériens se situent majoritairement dans la tranche d'âge de 18 à 25 ans alors qu'en plus de cette tranche d'âge, les Nigériens, les Ivoiriens, les Guinéens sont également nombreux dans la tranche d'âge de 26 à 35 ans. L'âge moyen des migrants présents au Mali est de 26 ans. Ce dernier reste le même chez les hommes et un peu moins chez les femmes (23 ans). Ces indicateurs témoignent le fort engouement des jeunes à la recherche de travail afin de subvenir aux besoins fondamentaux immédiats, mais également d'enclencher le processus d'une vie meilleure pour eux et leurs familles.

A l'instar de flux migratoires, plus de la moitié des migrants présents au Mali dans les communes couvertes par les enquêtes sont principalement célibataires (soit plus de 59%). Les mariés représentaient 40 pour cent et une faible proportion (1%) était en union libre, veufs (ves) ou divorcé(e)s. Les migrants célibataires ou mariés étaient majoritairement des hommes, comparés aux migrants divorcés ou veufs qui étaient majoritairement des femmes, selon les données des deux enquêtes réalisées en 2022. Ces différences pourraient s'expliquer par les entraves à la mobilité des femmes mariées ou célibataires en raison des pressions familiales alors que les femmes veuves ou divorcées pourraient être plus tentées à migrer pour subvenir aux besoins de leurs enfants ou de la famille de manière générale.

La répartition du statut matrimonial suivant la nationalité des migrants présents au Mali, montre que les ressortissants du Togo (100%), du Nigéria (91%), du Ghana (67%), de la Côte d'Ivoire (57%) et du Burkina Faso (57%) étaient majoritairement des célibataires. En revanche, les résultats des enquêtes révèlent que les Nigériens (67%) et Guinéens (66%) étaient majoritairement mariés au cours de leur présence au Mali.

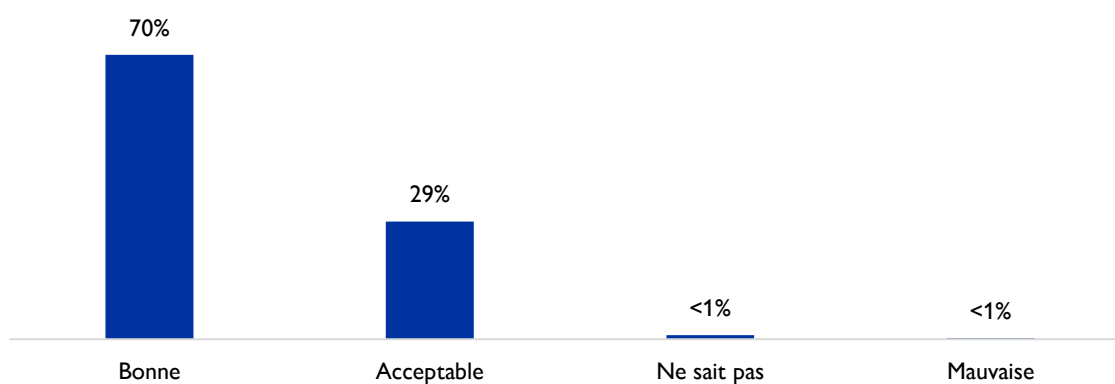
La situation scolaire des migrants est semblable à celle mentionnée plus haut concernant les migrants enregistrés dans les flux migratoires (chapitre 2). La moitié des migrants internationaux vivant au Mali en 2022 n'avait aucun niveau d'éducation formelle (50%). Cette situation de non-scolarisation des migrants étrangers était plus remarquée chez les hommes (51%) que chez les femmes (45%), contrairement à la répartition du niveau d'éducation scolaire dans les flux migratoires évoqués plus haut.

Les migrants enquêtés dans les communes de Sitakily et de Kénièba situées dans la région de Kayes ont généralement atteint un niveau fondamental d'éducation scolaire. Par contre, les migrants installés dans les communes de Balan-Bakama et de Narena dans la région de Koulikoro, de Seremoussa Ani Samou, de Tiongui et de Wassolou-Ballé dans la région de Sikasso étaient en majorité non-scolarisés. En sus, les migrants ressortissants de certains pays d'Afrique de l'Ouest, notamment de la Guinée Conakry, du Niger et du Burkina Faso n'ont majoritairement aucun niveau d'éducation. En revanche les Togolais, Nigériens, Béninois et Ghanéens, d'Afrique de l'Ouest, ont majoritairement au moins un niveau fondamental ou secondaire.

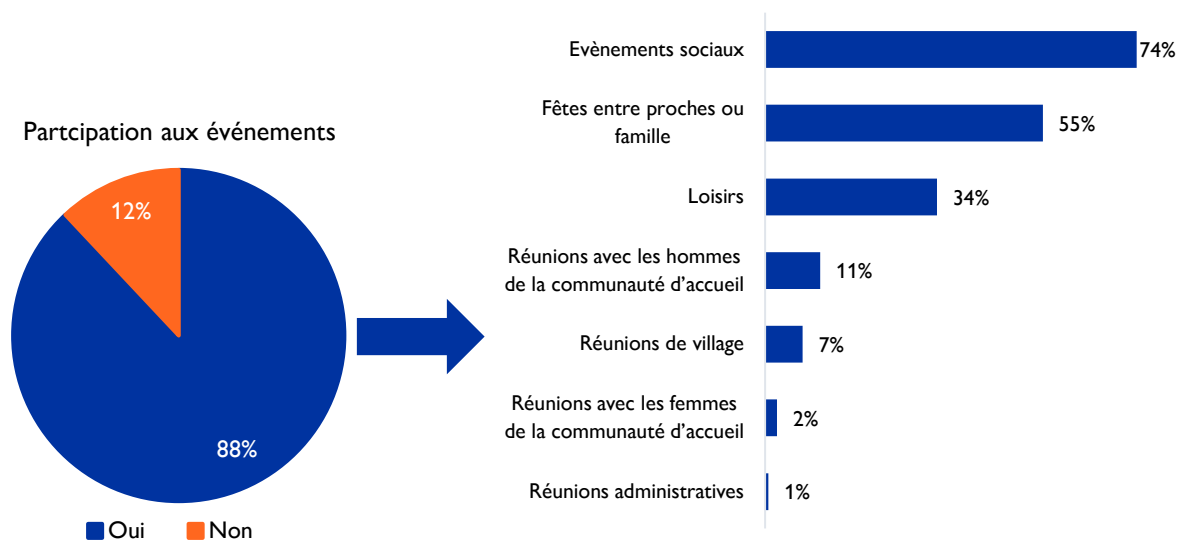
3.3. L'insertion socioéconomique des migrants internationaux au Mali

L'insertion socioéconomique des migrants internationaux au Mali renvoie à leurs rapports aux communautés d'accueil, à leur situation dans l'emploi et à leurs rapports financiers à leurs communautés d'origine, notamment les familles au pays d'origine pour lesquelles, en partie, la migration est effectuée. Le Mali est l'un des pays où il ne pose pas de façon considérable de rapports conflictuels entre les migrants et les populations maliennes. Les rapports aux communautés sont plutôt qualifiés de bons par 70 pour cent des migrants. Par conséquent, les migrants ne sont pas confrontés à des difficultés d'intégration sociale, car les rapports aux communautés sont caractérisés de complémentarité et de la solidarité qui se traduisent par la bienfaisance envers les migrants et la participation de ceux-ci aux événements sociaux organisés dans leurs localités d'accueil.

Graphique 10 : Qualification de la relation des migrants avec la communauté malienne



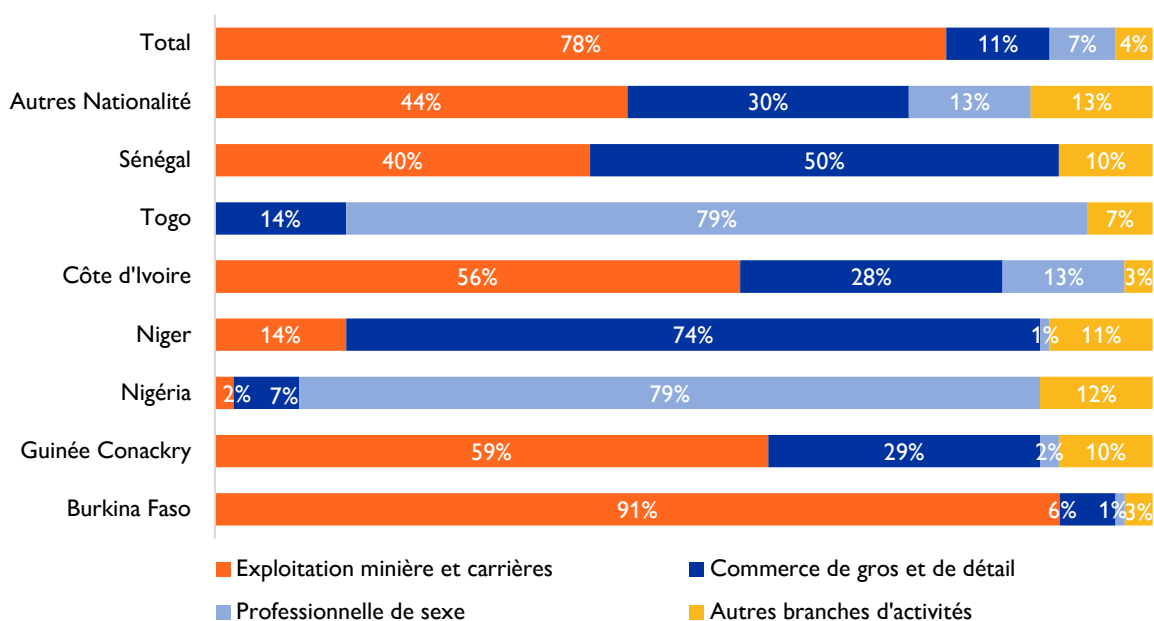
Graphique 11 : Evènements auxquels les migrants participent au sein de la communauté (choix multiples)



L'insertion économique des migrants se fait par l'exercice d'une multitude d'activités. Les migrants s'insèrent au Mali principalement dans trois branches d'activités à savoir l'exploitation minière (78%), le commerce (11%) et les activités professionnelles sexuelles (7%) évoquées intégralement par les femmes au cours des enquêtes. La proportion restante est principalement composée de migrants évoluant dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, dans l'agriculture, dans la couture et dans la construction (BTP). Dans les zones couvertes par les enquêtes, les migrants de nationalité burkinabée (91%), ghanéenne (67%), guinéenne (59%), et ivoirienne (56%) ont majoritairement travaillé dans le secteur de l'exploitation minière. Les ressortissants du Niger (74%) ont été nombreux à travailler dans le secteur du commerce en gros et de détail.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'il n'existe pas assez de rapports entre les activités exercées dans les pays d'origine et celles que les migrants exercent dans le pays d'accueil. En dépit du commerce et du travail de sexe, toutes les autres activités exercées au Mali ne sont pas celles que les migrants avaient exercées dans leurs pays d'origine.

Graphique 12 : Répartition des principales branches d'activités selon la nationalité



Les migrants travaillant dans ces différents secteurs avaient principalement les statuts de travailleurs indépendants (44%), d'employés (39%) et d'employeurs (7%). Le statut professionnel est généralement lié au type d'activité. A titre illustratif, les analyses montrent que les migrants évoluant dans le commerce étaient en grande majorité des travailleurs indépendants. Suivant le sexe des migrants, les analyses montrent qu'il y a autant d'employés et de travailleurs indépendants chez les hommes (respectivement 46% et 43%) tandis que les femmes migrantes étaient principalement des travailleuses indépendantes (47%) ou des professionnelles du sexe (40%).

Globalement, le revenu mensuel moyen des migrants exerçant dans les différentes branches d'activités se situe entre 109 000 FCFA et 130 000 FCFA. Pour la région de Kayes, il se situe entre 166 000 FCFA et 217 000 FCFA, à Koulikoro entre 98 000 FCFA et 137 000 FCFA, puis dans la région de Sikasso. Entre 59 000 FCFA et 71 000 FCFA pour les migrants enquêtés.

Suivant le sexe des migrants économiques enquêtés, les femmes avaient en moyenne un revenu mensuel inférieur comparé à celui des hommes (27 000 à 37 000 FCFA contre 125 000 à 150 000 FCFA). Cette situation est notée dans toutes les régions couvertes par l'enquête.

Cependant, Il est à noter que le revenu moyen diffère aussi selon la branche d'activité. Les migrants travaillant dans l'exploitation minière et carrières gagnaient en moyenne entre 126 000 et 153 000 FCFA. Tandis que ceux évoluant dans le commerce avaient un revenu mensuel de 40 000 à 72 000 FCFA. Quelles que soient les activités exercées et le statut professionnel qui leur sont liés, les migrants présents au Mali arrivent à effectuer des transferts financiers vers les communautés d'origine dans les pays de départ.

3.4. Les transferts financiers des migrants vers les familles d'origine

Un peu plus de six migrants sur dix (65%) affirmaient avoir effectué des transferts monétaires dans leurs pays d'origine. Ces transferts sont autant effectués par les hommes (67%) que par les femmes (57%) malgré la légère différence dans leurs secteurs d'activités. L'argent transféré occasionnellement ou mensuellement est destiné dans la plupart des cas à la famille ou aux parents proches (97%) dans le pays d'origine des migrants pour faire face aux dépenses du ménage. Le montant transféré était inférieur ou égal à 50 000 FCFA pour la majorité des migrants économiques effectuant des transferts monétaires. D'autres (32%) ont effectué des transferts se situant entre 50 000 et 100 000 FCFA à leurs familles.

Seulement les transferts de 3 pour cent des migrants sont destinés à des activités d'investissement économique dans le pays d'origine. Suivant la nationalité des migrants enquêtés, il ressort que tous les migrants des pays de la CEDEAO exceptés ceux originaires du Ghana, ont effectué en majorité des transferts d'argent, ce qui pourrait être dû à la facilité de transferts monétaires entre les Etats membres de la CEDEAO.

En raison de la recomposition du système migratoire ouest-africain, sous l'effet des relatives opportunités économique-professionnelles, de l'histoire socioculturelle et institutionnelle et de la proximité géographique, le Mali devient de plus en plus un pays d'installation des migrants au-delà du transit et du départ de ses propres ressortissants.

La présence migratoire dans les villes maliennes, notamment sur les sites miniers situés au sud du pays est dominée par des migrants célibataires en âge de travailler et originaires majoritairement du Burkina Faso voisin. Les obstacles à l'insertion sociale des migrants au Mali sont rares et les rapports aux communautés hôtes sont perçus favorablement par les migrants. La majorité de ces migrants participent aux évènements dans leur lieu de travail.

Ces évènements sont entre autres les évènements sociaux, les fêtes entre proches et familles, les loisirs et les réunions avec les hommes de la communauté d'accueil ou du village. Les activités à travers lesquelles les migrants s'insèrent économiquement au Mali sont diverses, mais trois, à savoir l'exploitation minière (78%), le commerce (11%) et les activités professionnelles sexuelles (7%), sont principalement exercées dans le cadre du séjour migratoire dans le pays. Par celles-ci, au-delà d'échanges téléphoniques ou à travers les réseaux sociaux, la majorité (65%) envoient des ressources financières aux familles de départ en vue de les aider principalement à faire face aux dépenses quotidiennes. Ce transfert monétaire est inférieur à 100 000 FCFA par mois, pour la majorité des migrants.

CHAPITRE IV : FORMES DE VULNERABILITES, ABUS ET EXPLOITATION DES MIGRANTS DANS LEURS PARCOURS MIGRATOIRES



Au-delà des migrants qui cherchent à réaliser leurs projets migratoires avec parfois plusieurs étapes et sous diverses formes, il existe d'autres acteurs qui sont indirectement impliqués dans la migration. Ceux-ci, peuvent être des parents, des amis, des personnes de connaissance ou des professionnels dans le domaine migratoire. Au niveau des FMP mis en place dans les principales villes stratégiques que traversent les différentes routes migratoires, l'utilisation des services d'acteurs tiers dans l'organisation du voyage et la concrétisation des projets migratoires est extrêmement importante. Dans ce chapitre, nous mettrons en exergue dans la première partie, les types de services utilisés par les migrants et les profils des acteurs impliqués dans l'organisation et la réalisation des voyages migratoires. Ensuite, dans la seconde partie, une analyse des formes de vulnérabilités, d'abus et d'exploitation que les migrants endurent sur les routes migratoires et dans les zones d'installation au Mali est présentée.

4.1. Des acteurs facilitateurs de la migration

Plusieurs acteurs sont impliqués dans l'organisation du voyage des migrants et la concrétisation des projets migratoires. Il s'agit des acteurs qui se situent dans les pays d'origine des migrants, sur les routes migratoires et dans les pays de destination. L'on peut retenir entre autres, les amis, les membres de familles ou les communautés d'origine ou de destination des migrants, les personnes ou les agences privées de recrutement, ainsi que les employeurs des migrants dans les pays de destination.

Ces différents acteurs sont porteurs de plusieurs services dont les migrants peuvent bénéficier dans le cadre de la réalisation de leurs projets migratoires. Selon les résultats de l'analyse des enquêtes individuelles aux FMP de l'année 2022, l'utilisation des services des acteurs tiers dans l'organisation et la facilitation des voyages migratoires a représenté 13 pour cent des voyages au cours de la période couverte. Les services utilisés se déclinent comme suit : la facilitation dans le transport, dans le financement du voyage migratoire, dans l'hébergement et dans le processus d'accès aux documents administratifs de voyage. Parmi les services utilisés par les migrants, ceux provenant d'amis et de membres de la famille ou de la communauté dans le pays d'origine (60%) ou de destination finale (64%), de personnes ou d'agences privées de recrutement (20%) étaient les plus cités.

Si les migrants traversant par les points de suivi situés au sud du Mali (Benena, Gogui et Heremakono) sont principalement aidés dans leur migration par leurs amis et les membres de leurs familles dans les lieux d'origine ou de destination, ceux transitant par les FMP du Nord bénéficient de plusieurs services. En plus de services qu'ils bénéficient de la part des amis, parents, et communautés, ils sont également aidés par des personnes et des agences privées de recrutement qui jouent un rôle considérable dans la migration. Cela dénote la présence beaucoup plus active des facilitateurs de migration, notamment les « passeurs » sur les itinéraires migratoires traversant par les régions du Nord du Mali que sur ceux se situant dans les régions du Sud-Ouest, notamment à Kayes.

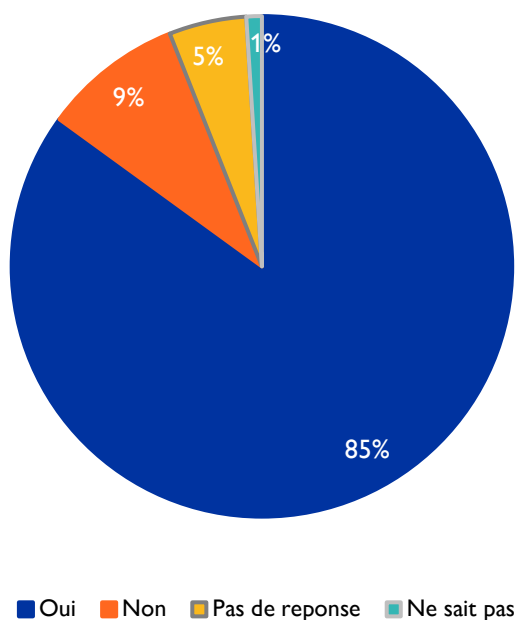
4.2. Les formes de vulnérabilités, d'abus et d'exploitation des migrants en mouvement

Tableau 4 : Types de vulnérabilités observées de 2020 à 2022 dans le flux aux FMP

Années	Mineurs non accompagnés	Femmes enceintes	Enfants de moins de 5 ans	Personnes âgées
2020	3 669	121	855	29
2021	7 700	230	2 057	32
2022	15 670	255	3 887	92
Total	27 039	606	6 799	153

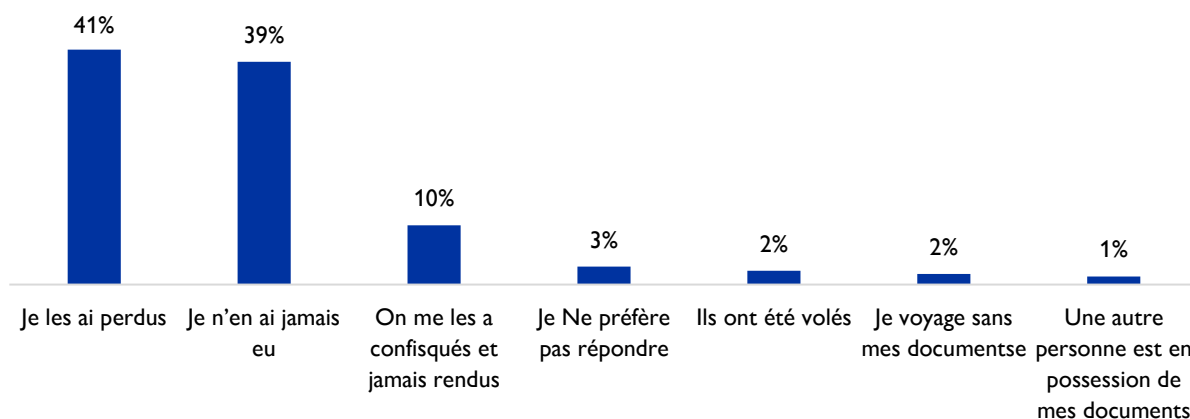
De 2020 à 2022, le nombre de personnes vulnérables observées dans les flux migratoires n'a fait qu'augmenter. Au cours de l'année 2022, les principaux pays de départ et de destination des mineurs non-accompagnés ont été le Burkina Faso et le Mali. Ces mineurs non-accompagnés sont pour la plupart des migrants saisonniers qui se rendent dans les sites d'orpaillage au Mali. Les enfants de moins de 5 ans sont principalement enregistrés dans les FMP de Gogui, Heremakono et Benena en provenance du Mali (54%), du Burkina Faso (23%) et de la Mauritanie (20%). Quant au cas des mineurs non-accompagnés, la majorité des flux observés au cours de l'année (82%) provenait du Burkina Faso et le reste du Mali (17%).

Graphique 13 : Situation de possession de document d'identité



En dépit de la présence de ces personnes vulnérables dans les flux migratoires, au cours de l'année 2022, parmi les migrants interrogés aux points de suivi (12 110 individus enquêtés), une proportion non-négligeable (9%) de migrants n'avaient pas de documents d'identité au moment de l'enquête. Ce pourcentage a été remarquable au sein des FMP de Tombouctou (48%), Heremakono (20%), Kayes (18%) et de Gao (9%). La plupart affirment l'avoir perdu ou n'avoir jamais eu de document d'identité.

Graphique 14 : Proportion de migrants selon les raisons de non-possession de documents d'identité



Dix pour cent des migrants sans documents d'identité expliquent cette absence de documents par la confiscation. Ce type d'abus a été notamment affirmé par les migrants enregistrés dans les points FMP de Tombouctou, Kayes et Gao. Au cours des différentes étapes du parcours migratoire, la confiscation du document d'identité ou du document de voyage d'un migrant pourrait susciter plusieurs questionnements. D'une part, dans certains pays de destination ou de transit où les migrants ont eu à travailler, les employeurs peuvent utiliser cette méthode pour empêcher ou limiter les mouvements du migrant. Ceci pourrait être assimilé à des formes d'abus et d'exploitation. Car dans la plupart des cas, les migrants travaillant dans certains secteurs d'activités au cours de leur voyage, affirment ne pas être rémunérés par leur employeurs ou ne reçoivent pas les montants convenus au départ avec l'employeur. D'autre part, certains migrants préfèrent voyager délibérément sans document, afin d'éviter un retracement de leur nationalité qui peut parfois être synonyme de retour forcé vers leur pays d'origine.

Les enquêtes ont également permis de mettre en lumière les conditions de travail forcé ou obligatoire dont certains migrants étaient victimes au cours de leurs parcours migratoires. Au cours de l'année 2022, certains migrants (4%) ont affirmé avoir travaillé sans recevoir la rémunération attendue. Les principaux pays de transit dans lesquels cette situation s'est produite étaient le Mali (63%) et l'Algérie (24%). Les principaux secteurs d'activités touchés par ce type d'exploitation étaient le secteur des mines (32%) qui est la première activité exercée par les migrants au Mali, la construction (17%) qui est dominante en Algérie, les services d'hébergement et de restauration (14%), le commerce (9%) et l'agriculture (8%).

Cependant, il est à noter que les migrants ne possédant pas de documents d'identification étaient plus exposés à l'exploitation (travail sans rémunération) que ceux qui voyagent pourvus de leurs documents. Au cours de l'année 2022, près de deux migrants sur dix (16%) qui ne possédaient pas de documents d'identité ont été victimes d'exploitation dans le travail. Contre seulement 3 pour cent de migrants munis de documents au cours de leurs différents trajets migratoires.

Par ailleurs, quelques migrants (3%) ont affirmé être obligés de travailler contre leur gré au cours de l'année 2022. Parmi ceux-ci, la majorité (85%) n'ont pas reçu de paiement après leur travail. Il convient de noter également que plus d'un tiers des migrants (44%) forcés de travailler ne possédaient pas de documents d'identité. Leurs documents étaient soit confisqués, soit avec d'autres personnes.

4.3. Les formes d'abus et d'exploitation des migrants économiques en activité dans les zones d'orpillage

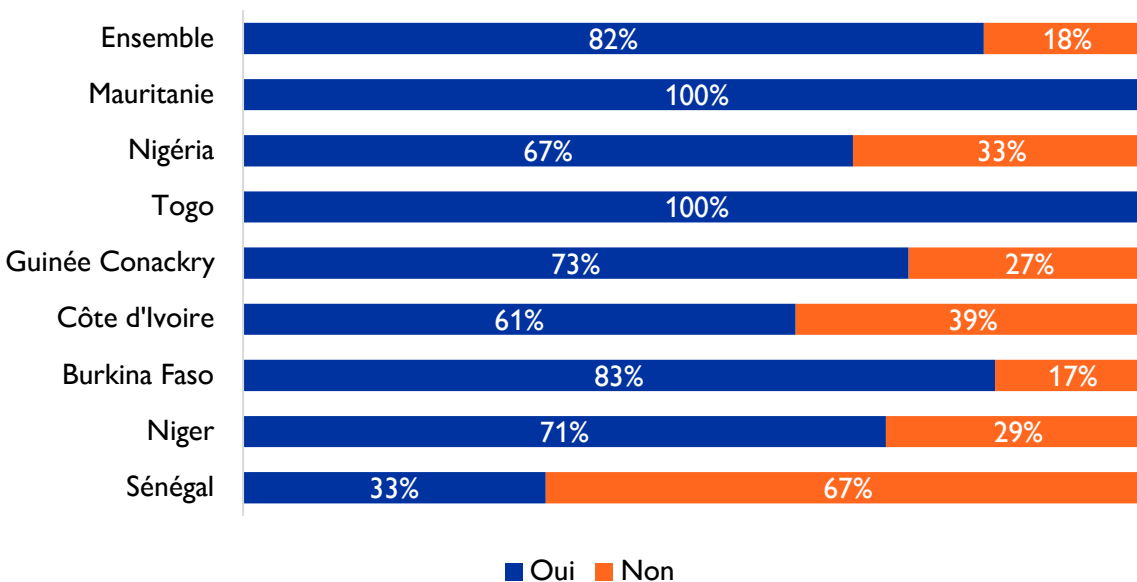
Certains migrants en quête de conditions de vie meilleures, sont parfois exposés à toutes formes d'abus liées souvent à des horaires de travail excessifs, de faibles rémunérations, de la rétention de salaires, des formes de violence physique, de la maltraitance, entre autres. Ainsi, lors des enquêtes sur la présence des migrants en 2022, il était question de collecter des informations sur les conditions de travail des migrants et sur les différentes formes d'abus et d'exploitation auxquelles ils sont exposés. De telles informations permettent une meilleure compréhension et un aperçu général sur la situation de la vulnérabilité et de la traite des migrants dans les différentes localités couvertes par les enquêtes.

Les aspects pris en compte lors de différentes phases de collecte, à savoir la confiscation des documents de voyage des migrants, la liberté de mobilité, le temps de repos et la situation de rémunération dans le lieu de travail, sont des éléments permettant d'avoir un aperçu sur leurs conditions de travail. Les résultats de l'analyse des données issues des enquêtes montrent que parmi 5 032 migrants économiques enquêtés, seulement 14 pour cent n'avaient pas de documents d'identité au moment des enquêtes. Parmi cette proportion, la majorité n'a jamais eu de documents (52%) tandis que certains les ont égarés (39%) et d'autres ont affirmé que leurs documents auraient été volés (4%).

En ce qui concerne les conditions de travail des migrants, il convient de noter que parmi 1 977 migrants employés, la majorité (soit 82%) a affirmé qu'elle disposait de contrat de travail. Il s'agit essentiellement de contrats verbaux (97%) entre le migrant et son employeur dont les premiers ont affirmé que les clauses prédéfinies avec l'employeur étaient respectées (96%).

L'absence de contrat dans l'exercice professionnel (qui représente 18%) concerne plus les femmes (43%) que les hommes (17%). Les résultats des enquêtes montrent également qu'une proportion non-négligeable de migrants sénégalais (67%), nigériens (32%), ivoiriens (28%), nigériens (26%) et guinéens (25%) ont affirmé n'avoir pas de contrat de travail avec leurs employeurs.

Graphique 15 : Répartition (%) des migrants par nationalité selon la possession d'un contrat de travail



Les migrants employés ont dans leur grande majorité (98%) affirmé qu'ils avaient du temps de repos acceptable et cela quels que soient le sexe et la nationalité, contre seulement quelques-uns (2%) qui n'en avaient pas. Cette dernière proportion est non-négligeable dans les communes de Gouadiaka (12%), Wassolou-Ballé (10%) et Seremoussa Ani Samou (9%) situées dans la région de Sikasso.

Le fait de travailler au-delà des heures conventionnelles sans rémunération pourraient être assimilés à une forme d'exploitation des migrants, souvent sans papiers. 19 pour cent des migrants employés ont affirmé travailler de façon excessive, c'est-à-dire au-delà des horaires prévus par les textes et sans en être rémunérés. Ces migrants travaillaient principalement dans l'exploitation minière et de carrière (87%) et dans le commerce en gros et de détail (8%). Cette forme d'exploitation concerne aussi bien les hommes (20%) que les femmes (12%).

Cette situation de travail excessif a été plus notée dans les communes de Balan-Bakama (60%), Séléfougou (31%) et Narena (23%) situées dans la région de Koulikoro ; de Gouadiaka (34%), Sere Ani Samou (30%) et Wassolou-Ballé (23%) dans la région de Sikasso et dans les localités de Sadiola, Keniéba (19%) et Sitakily (16%) dans la région de Kayes.

En outre, dans ces zones de forte attraction économique, les migrants dans leurs rapports avec les communautés ne sont pas épargnés de formes de violence et de discrimination. 11 pour cent des migrants interrogés ont subi des cas de violences (sexuelles, physiques ou psychiques).

Ces formes de violence ont été notées dans les 13 communes couvertes par les enquêtes de présence de migrants en 2022. Ces cas de violence ont été plus évoqués par les migrants présents dans les communes de Balan-Bakama (21%), Minidian (20%), Narena (15%), Séléfougou (13%) et Goudiaka (13%). Selon le sexe des migrants, les cas de violences sont un peu plus importants chez les femmes (13%) que chez les hommes (9%). Les Nigériens (22%), les Togolais (14%), les Guinéens (12%) et les Burkinabés (9%) ont été un peu plus concernés par des cas de violence que les migrants d'autres nationalités.

Enfin, parmi les types d'abus dont les migrants ont été victimes dans les zones d'enquêtes, il y avait principalement des cas de vol de biens personnels (14%), d'exploitation économique (10%), de discrimination (9%) et de chantage ou de menace (9%).

En somme, dans le cadre de leur circulation migratoire, les migrants bénéficient des services de plusieurs catégories de personnes à savoir des amis, des parents et d'agences privées de recrutement. Cette dernière catégorie est plus active sur les itinéraires situés dans le Nord du Mali et traversant les régions de Tombouctou et de Gao. Sur les différents itinéraires, 9 pour cent des migrants voyagent sans documents, 4 pour cent ont travaillé sans recevoir la rémunération attendue, 3 pour cent ont été obligés à travailler contre leur gré.

Concernant les migrants économiques installés au Mali, 14 pour cent n'avaient pas de documents. Les contrats avec les employeurs sont majoritairement verbaux (82%) et 18 pour cent n'avaient pas de contrat. Seulement 2 pour cent avaient affirmé qu'ils ne bénéficiaient pas de temps de repos suffisant. 19 pour cent ont travaillé de façon excessive sans repos et 11 pour cent ont affirmé subir quelques formes de violences physiques, sexuelles et psychiques. Le vol de biens et la discrimination ont été d'autres formes d'abus également signalés par les migrants dans les différentes communes couvertes par l'enquête.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il convient de retenir que le Mali est un pays de tradition migratoire de départ qui est également de plus en plus un pays de transit et d'installation des migrants étrangers. Au cours de l'année 2022, les flux enregistrés au niveau des FMP de l'OIM s'élèvent à 513 200 migrants, soit une hausse générale de 59 pour cent par rapport à 2021 et de 277 pour cent par rapport à 2020. Cette augmentation témoigne d'une reprise parfaite des mouvements frontaliers des migrants depuis la fin des restrictions liées au COVID-19, pour atteindre un niveau allant au-delà des tendances habituelles observées au cours des années précédentes.

Les FMP de Heremakono, Benena, Tombouctou et Gogui ont été témoins de cette hausse. Les flux sont composés de migrants saisonniers, de migrants de longue durée et de migrants de retour. Ils sont dominés par les ressortissants des pays voisins ouest-africains (99%) notamment des Burkinabés (66%). Les migrants enregistrés dans les flux migratoires au Mali sont majoritairement des hommes, avec une situation matrimoniale dominée par les célibataires, à 74 pour cent. Ils sont relativement jeunes et 93 pour cent se situent dans la tranche d'âge de 20 à 40 ans.

Le niveau d'instruction des migrants est faible, car 57 pour cent n'ont atteint que le niveau secondaire inférieur (collège) de l'éducation classique formelle, 4 pour cent ont étudié dans des écoles religieuses comme les écoles coraniques, et les médersas ou les écoles franco-arabes. La recherche d'emploi en vue d'améliorer les conditions de vie personnelles et familiales est la principale raison qui explique les différents mouvements migratoires.

Dans le ralliement des pays d'origine au Mali et de ce dernier aux pays de destination des migrants, plusieurs itinéraires géographiques sont utilisés. L'axe Burkina Faso – Mali a été la première route migratoire utilisée par les migrants au cours de l'année 2022, ce qui atteste de l'importance numérique des migrants burkinabés dans les flux migratoires. Elle a été suivie respectivement par la route migratoire traversant par la ville de Tombouctou en direction ou en provenance du Maghreb ou de la Mauritanie, l'itinéraire qui traverse la ville de Gogui en direction et en provenance de la Mauritanie, la route migratoire passant par la ville de Gao, et enfin, par celle à travers la ville de Ménaka au Nord du Mali.

Les principales destinations des migrants en 2022 sont, par ordre d'importance ; les pays du Maghreb, notamment l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie ; le Mali qui a occupé la deuxième position en 2022 et enfin, la Mauritanie qui a été la troisième destination pour les migrants. Il convient de noter qu'un ensemble de variables restent déterminantes dans le choix de destination des migrants, à savoir : l'âge, le niveau d'instruction, la nationalité et le lieu de résidence.

Outre les flux migratoires, les exercices de cartographie avec les autorités locales ont permis de dénombrer environ 33 697 migrants économiques dans les régions du Sud du Mali, notamment à Kayes, à Koulikoro et à Sikasso. A l'instar des flux migratoires, l'immigration dans les villes maliennes est dominée par les hommes migrants originaires des pays ouest-africains, particulièrement du Burkina Faso. Ils sont célibataires, âgés en moyenne de 26 ans et dont la majorité, soit 98 pour cent, se situe dans la tranche d'âge de 18 à 45 ans. Ils entretiennent de bonnes relations avec les communautés, car les rapports à ces dernières sont qualifiés de bons par 70 pour cent des migrants interrogés. Les principales activités d'insertion économique des migrants sont l'exploitation minière (78%), le commerce (11%) et les activités professionnelles sexuelles (7%). Par ces activités, ils entretiennent au-delà des liens sociaux, des liens économiques avec leurs communautés d'origine dans les pays de départ, car six migrants sur dix (65%) affirment avoir effectué des transferts monétaires vers leurs pays d'origine dans le but de faire face aux dépenses quotidiennes du ménage.

Sur les routes migratoires et dans les villes maliennes du sud où les migrants s'installent, plusieurs cas de vulnérabilités, d'abus et d'exploitation des migrants ont été observés en 2022. Les personnes vulnérables à savoir les femmes enceintes, les personnes âgées, les mineurs et les enfants de moins de 5 ans ont connu une augmentation considérable par rapport aux dernières années (2021 et 2020). Dans l'organisation des voyages migratoires plusieurs acteurs interviennent. Les migrants bénéficient des services de leurs amis, des membres de leurs familles et de personnes et agences privées de recrutement dans le cadre de leur voyage migratoire. Il convient de souligner aussi qu'un nombre considérable, soit 9 pour cent des migrants enregistrés dans les flux, voyagent sans documents d'identité. 4 pour cent ont travaillé sans recevoir la rémunération attendue et 3 pour cent ont été obligés de travailler contre leur gré.

En ce qui concerne les migrants interrogés dans les communes couvertes par l'enquête de présence des migrants en 2022, une partie (14%) a affirmé ne pas disposer de documents d'identité. Parmi cette proportion, la majorité n'a jamais eu de documents (52%) tandis que certains les ont égarés (39%) et d'autres ont affirmé que leurs documents auraient été volés (4%). En ce qui concerne les migrants présents au Mali, 14 pour cent sont estimés vivre dans le pays sans documents d'identité. Les contrats professionnels avec les employeurs sont majoritairement verbaux (82%) ou inexistant (18%). Seulement 2 pour cent des migrants ont affirmé qu'ils ne bénéficiaient pas de temps de repos suffisant durant leur travail. 19 pour cent ont travaillé de façon excessive sans repos et 11 pour cent ont affirmé avoir subi quelques formes de violences physiques, sexuelles et psychiques. Le vol de biens et la discrimination ont été d'autres formes d'abus également signalées par les migrants dans les différentes communes couvertes par l'enquête.

En matière de gouvernance migratoire, plusieurs résultats sont engrangés en termes de protection, d'assistance et d'aide aux migrants en transit, en installation, de départ et de retour. Plusieurs efforts en matière de formations de renforcement de capacité des acteurs, de compréhension des questions migratoires ont également été consentis. Néanmoins, au regard des formes de vulnérabilité, d'abus et d'exploitation des migrants énumérées dans ce document, auxquelles s'ajoute l'importance numérique des flux migratoires au Mali, les questions migratoires restent encore un défi important pour les autorités nationales et leurs partenaires nationaux et internationaux.

L'analyse des flux migratoires au Mali en 2022 inspire les recommandations suivantes :

- Renforcer les connaissances sur les questions migratoires par des programmes de recherches visant à couvrir les zones et les aspects non couverts par les recherches précédentes ;
- Renforcer les dispositifs d'assistance aux migrants de retour sur les différentes routes migratoires et dans les zones de retour ;
- Renforcer les dispositifs d'assistance aux migrants de transit, de départ et d'installation qui endurent plusieurs formes de vulnérabilités, d'abus et d'exploitation ;
- Renforcer le mécanisme de référencement des migrants dans les zones de forte attraction économiques (zones d'orpaillage au Nord et au Sud) ;
- Développer des mécanismes d'assistance et de suivi des mineurs non-accompagnés saisonniers à destination des sites d'orpaillage ;
- Renforcer les capacités humaines des acteurs intervenant dans le domaine migratoire par des programmes de formation basés sur les besoins exprimés.

BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE. (2022). *Note sur la Situation Économique du Mali : Renforcer la Résilience en Période d'Incertitude - Renouveler le Contrat Social.* Washington.

BENSAAD, A. (2002). La grande migration africaine à travers le Sahara. *Revue géographique des pays méditerranéens*, 41 à 52.

BENSAAD, A. (2009a). Le Sahara et la transition migratoire entre Sahel, Maghreb et Europe. *Outre-terre*, 273 à 287.

BOURDARIAS, F. (2010). Migrants chinois et société malienne : les constructions locales de la mondialisation. *Gallimard /les Temps modernes*, 158 à 189.

BOURDARIAS, F. (2009). Migrants chinois au Mali : une pluralité de mondes. *Revue européenne des migrations internationales* , 7 à 24.

BRACHET, J. (2009). Irrégularité et clandestinité de l'immigration au Maghreb. Cas de la Libye. Dans A. Bensaâd, *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration* (p. 109 à 135). Paris: Karthala.

BREDELOUP, S., & PLIEZ, O. (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara. *Presses de Sciences Po / "Autrepart"*, 3 à 20.

COULIBALY, H. (2015). *Les territoires de la coopération décentralisée dans la région de Koulikoro au Mali : l'injonction de la mobilisation des associations de migrants.* Paris: Université Diderot Paris 7.

DAUM, C. (1998). *Les associations de Maliens en France. Migration, développement et citoyenneté* . Paris: Karthala .

DAUM, C. (2007b). Le codéveloppement, grandeur et décadence d'une aspiration généreuse. *IRIS éditions* | « *Revue internationale et stratégique* », 49 à 59.

DAUM, C. (2007a). Migration, retour, non-retour et changement social dans le pays d'origine. Dans V. PETIT, *Migrations internationales de retour et pays d'origine* (p. 157 à 169). Nogent-sur Marne: CEPED.

DNDS, & OIM, . (Avril, 2022). *Rapport de la matrice de suivi des déplacements (DTM)*. Bamako: DNDS et OIM.

DNDS, OIM , & UNHCR, . (Avril-Mai, 2020). *Une étude sur les déplacés internes et rapatriés*. Bamako: DNDS, OIM et UNHCR.

DOUGNON, I. (2008). *Etude comparative des tendances migratoires de deux ethnies maliennes : le cas des Sonraï et Dogon vers le Ghana*. Communication présentée à l'atelier sur les Migrations Africaines « Les recherches sur les migrations africaines : Méthodes et Méthodologie » 26–29 novembre 2008 , Rabat.

FELDMAN, N., LIMA, S., & MESPLE-SOMPS, S. (2020). Processus migratoires et dynamiques sociales et politiques dans la région de Kayes au Mali : un nouveau regard pour de nouvelles tendances. *Dialogue, Equipe DIAL (Développement, Institutions et Mondialisation), Laboratoire d'Economie de Dauphine (LEDa), 2020.*

FLAHAUX, M.-L., & al.,. (2011). La migration circulaire des Sénégalais. *Institut universitaire européen*, 1 à 14.

FOFANA, M. (2021a). *Les aspirations à migrer des jeunes de la région de Kayes à partir de Bamako : Incertitude dans la concrétisation du départ des jeunes en migration* . Communication scientifique lors du grand colloque de Bamako, organisé du 1er au 3 novembre 2021 à l'Hôtel Radison par LMI-MaCoTer.

GARY-TOUNKARA, D. (2005). Circulation migratoire et abolition des frontières. Quand le Mali (Ex-Soudan) regarde vers la mer, les migrants conquèrent l'Outre-mer (1933-1974). Dans E. Guerassimof, *Migrations internationales, mobilités et développement* (p. 67 à 97). Paris: L'Harmattan.

GARY-TOUNKARA, D. (2009). La dispersion des Soudanais/Maliens à la fin de l'ère coloniale . *Hommes et migrations*, 12-23.

GONIN, P. (2010). L'énigme spatiale des Subsahariens. *Hommes et migrations*, 6 à 15.

GREGOIRE, E., & SCHMITZ, J. (2000). Monde arabe et Afrique noire: permanences et nouveaux liens. Dans E. Grégoire, & J. Schmitz,, *Afrique noire et monde arabe. Continuités et ruptures* (pp. 5- 20). Paris: Éditions de l'Aube, IRD .

GUBERT, F., LASSOURD, T., & MESPLE-SOMPS, S. (2010). Transferts de fonds des migrants, pauvreté et inégalités au mali Analyse à partir de trois scénarios contrefactuels. *Presses de Sciences Po | « Revue économique »*, 1023 à 1050.

LIMA, S. (2015). Migrants volontaires et migrants citoyens : les recompositions des associations de migrants originaires de la région de Kayes (Mali). *Afriqueet développement*, 119 à 137.

LIMA, S. (2010). Territorialités en mouvement. *Hommes et migrations*, 258 à 267.

MEILLASSOUX, C. (1975). *L'esclavage en Afrique précoloniale*. Paris: François Maspero.

NDIAYE, M., & Robin,, N. (2010). Les migrations internationales en Afrique de l'ouest. *Hommes & migrations*, 48 à 61.

OCDE, . (2017). *Renforcer les liens entre les migrations, l'investissement, les services financiers et le développement* . Paris: Editions OCDE.

OIM. (Décembre 2022). *Situation des Personnes Déplacées au Mali*.

OIM, . (décembre 2021). *Enquêtes sur la présence des migrants dans les régions de Kayes et Sikasso*. Organisation internationale pour les migrations (OIM).

OUALLET, A. (2008). La question migratoire et les dynamiques transsahariennes à travers l'exemple du Mali . *Armand Colin / Annales de géographie*, 82 à 103.

SOUKOUNA, S. (2016). *Les bâtisseurs locaux du lien entre migration et développement : la coopération décentralisée d'Île-de-France au prisme des alliances stratégiques entre migrants maliens et pouvoirs locaux dans la région de Kayes au Mali*. Université Paris 1.

SYLLA, A. (2020). L'aventure libyenne et ses vécus politiques et sécuritaires pour les migrants maliens. *Anthropologie et développement*, 137-153.

SYLLA, A. (2019). *"C'est devenu si je savais" : les trajectoires de réinsertion des rapatriés maliens de la Côte d'Ivoire et de la Libye entre 2002 et 2017*. Bamako:: Institut de pédagogie universitaire (IPU).

TIMERA, M. (1996). *Les Soninkés en France, d'une histoire à l'autre*. Paris: Karthala.

WIHTOL DE WENDEN, C. (2010b). Dynamiques migratoires sub-sahariennes vers l'Afrique du Nord . *Confluences Méditerranée*, 133-142.

WIHTOL DE WENDEN, C. (2020). *Atlas des migrations. De nouvelles solidarités à construire*. Paris: Autrement, un département de Flammarion.

YADDE, S., & al.,. (2019). *La fièvre de l'or au Mali : profils et dynamiques migratoires dans les régions de Kayes et Sikasso. Profils et dynamiques migratoires dans les régions de Kayes et Sikasso*. Bamako: Organisation internationale pour les migrations.



SOUTIEN FINANCIER

Ce rapport a été produit par l'équipe DTM du Bureau de l'OIM au Mali,
avec le soutien financier de :

COMPASS
Orienter les migrations sûres

 **OIM**
ONU MIGRATION

 Ministère des Affaires étrangères



**MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK**
Danemark au Mali